

LES NOMS À ÉLÉMENTS NUMÉRIQUES DES PRINCIPAUTÉS TAÏ⁽¹⁾

par

JEAN RISPAUD,

Capitaine d'Infanterie coloniale.

Il est bien connu que les Taï ignorent la plupart du temps le véritable sens de leurs toponymes et ont fabriqué pour chacun d'eux une ou plusieurs étymologies romancées reposant sur des analogies, des confusions ou des jeux de mots. Dans ces exercices, les légendes historiques et religieuses ont été particulièrement mises à contribution et, en cas de besoin, les scribes ont même ajouté aux chroniques des épisodes destinés à expliquer d'une façon agréable ou édifiante le nom des lieux où l'action se déroule. La critique moderne a bien du mal à se reconnaître dans ces inventions désordonnées. Indispensable, l'analogie phonétique, dont on a tant usé et parfois mésusé, ne constitue qu'un premier indice. Les repères mêmes qui sont fournis par les dialectes taï risquent d'être faussés par les différences toniques existant entre les rejetons de la langue commune. On en verra ici quelques exemples à propos des noms emphatiques en vernaculaire des grandes principautés fondées par les Taï de l'ouest.

I. SĪP-SŌNG P'ĀN-NA.

Le major E. Seidenfaden dans une note sur les Taï Lu⁽²⁾ a fait remarquer que le sens de SĪp-sōng P'ān-na, nom du royaume de C'ieng

(1) La quantité n'est marquée que pour les voyelles brèves sans distinction entre celles-ci et les très brèves de l'écriture. *J* des écritures indiennes est noté d'après sa valeur phonétique moderne dans les différents dialectes taï : en laotien, *s* ou *ʃ*, suivant les cas, en lu' *c'*, etc. Selon l'usage des taïsants, *yen* désigne les Taï de C'ieng Mái. On a écrit partout *taï*.

(2) *Supplementary Note* [à "The Lü"], *JSS*, XIX, pt. 3 (1925), p. 186. Le lecteur ne comprendra sans doute pas que "the Chieng Rung State" et "the Sipsong Panna, the twelve Thai States" sont un seul et même Etat. Il

Rüng (Hüng), prêtait à discussion: "Généralement, on l'écrit en siamois สิบสองพันนา, ce qui se traduit par "douze mille rizières". Cependant, on le trouve aussi écrit สิบสองบ้านนา, ce qui signifie "rizières divisées en douze parties".⁽¹⁾ P'ăn-na, la première graphie, signifie littéralement "mille rizières" en langue moderne et a désigné chez les Yuen, successivement semble-t-il, un système de rizières jointives et un district.⁽²⁾ Malgré les apparences, cette expression n'est très probablement pas figurative. L'étude d'ensemble des noms à éléments numériques composés avec na "rizière" nous permettra de saisir la complexité des rapports dont elle rend compte et imposera une traduction plus conforme au fait taï. Chez les Lu', P'ăn-na a pris le sens particulier de fief de seigneur de sang royal (Čâu Móm), c'est-à-dire de principauté. On doit donc traduire Síp-sóng P'ăn-na par "Douze principautés".

La controverse étymologique est née de ce qu'il existe en siamois et en laotien deux orthographes de p'ăn, l'une avec et l'autre sans aspiration à l'initiale. De toute évidence, il faut recourir à la forme originale, c'est-à-dire lu', qui est p'ăn et non păn. En effet, ce dialecte ressemble au point de vue phonétique au siamois et au laotien quant au traitement des sonores de la langue commune qu'il a changées en sourdes aspirées, *b étant devenu p'.⁽³⁾ La forme păn a été empruntée à un dialecte taï où les sonores sont devenues des sourdes non aspirées, en l'espèce à celui des Taï noirs qui ont émigré au Laos et en Annam le long de la Chaîne annamitique. Cette hypothèse se vérifie par le fait que l'on rencontre, en laotien, păn avec le sens

n'y a pas onze mais quatre P'ăn-na sur la rive droite du Mékhong et huit au lieu d'un (M. Sïng) sur la rive gauche. Telle est du moins la répartition traditionnelle encore attestée par un dicton (V. L. DE REINACH, *Le Laos*, édit. posth., [1911], p. 26, et pour les corrections, *Jour. North-China Br. Roy. As. Soc.*, LXIV, 1933, p. 148). La principauté de C'ieng K'êng, capitale Mu'ang Sïng, ne fait pas partie des Síp Sóng P'ăn-na, au moins depuis le XVIII^e siècle. C'ieng Tüng est un État shan du sud et non du nord.

(1) Cf. R. S. LE MAY, *An Asian Arcady*. . , p. 8.

(2) *Annales du Siam*, (trad. NOTTON), III, sens restreint, équivalent du chinois 井, s.a. 1274, p. 79; sens étendu s.a. 1328, p. 79, s.a. 1545, p. 153 et *passim*. Ces faits ne signifient pas que p'ăn-na avait uniquement au XIII^e siècle le sens restreint, mais qu'à cette époque il était encore employé dans cette acception qui s'est perdue depuis.

(3) V. H. MASPERO, *Contribution à l'étude du système phonétique des langues thai*, BEFEO, XI, p. 157.

de "mille".⁽¹⁾ L'orthographe siamoise ວຸ້ນ est donc simplement la transcription de cette forme dialectale, qui doit être traduite par "mille" comme ພຸ້ນ.

2. LAN NA ET PA PAI SI FOU.

Le nom emphatique de *Lan Na*, qui a désigné l'ancienne principauté laotienne de C'ieng Sên puis celle de C'ieng Măi, a vu lui aussi son étymologie remise en question sur la foi de sa graphie siamoise. On l'interprète généralement par "million de rizières". Cependant M. R. S. le May⁽²⁾ fait remarquer que cette traduction est très douteuse, car *lan* s'écrit லந sans *măi t'o* et qu'ainsi orthographié *Lan Na* signifie "aire". Ici encore il faut déplorer l'erreur de méthode qui consiste à traduire sur une transcription siamoise. Tel qu'on l'écrit en yuen, *Lan Na* veut dire littéralement "million-rizières", sens qui est appuyé de l'immanquable légende étymologique⁽³⁾ et sur lequel nous reviendrons plus loin.

Le *Lan Na* portait encore en taï le nom officiel "Mo'ân biñ jyañ hmai", selon la transcription de M. G. Cœdès.⁽⁴⁾ Seulement on peut se demander si la longue de "Biñ" ne fait pas obstacle au rapprochement de ce nom avec le Bîngarattha de la *Jinakālamālinī*, qui lui, du moins, est le pays de la Mē P'ing, mais s'écrit par un i bref.⁽⁵⁾ L'orthographe "Biñ" est indiscutable, car elle est attestée, à des époques différentes, par des stèles érigées à C'ieng Măi même, l'une au temple de Wăt Lämpo'ng (1492 A. D.; Pavie VI, v° 1, 1.5)⁽⁶⁾ et l'autre au temple de Wăt Sūphăn (circa 1501 A. D.; Pavie V, v° 1, 1.5). Si j'é mets ce doute, que je ne suis pas en mesure de lever, c'est que ce nom est écrit ailleurs "byañ", forme qui nous éloigne sensiblement de "P'ing". Elle a été publiée par F. W. K. Müller⁽⁷⁾ qui la note "phyäng",

(1) TH. GUIGNARD, *Dict. laotien-français*, h. v. Cet auteur habitait précisément la Chaîne annamitique et son œuvre fait mention de formes dialectales appartenant aux Taï non laotiens de cette région.

(2) *Op. cit.*, p. 11, note. (Cf. G. CŒDÈS, *A propos des anciens noms de Luang Prabang*, BEFEO, XVIII, x, p. 10, n. 3).

(3) *Ann. du Siam*, I, p. 9-10.

(4) *Recueil des inscriptions du Siam*. . . , I, p. 10-12.

(5) Cf. G. CŒDÈS, *Documents sur le Laos*. . . , BEFEO, XXV, p. 1-2, notes.

(6) *V. infra*, partie 4.

(7) *T'oung Pao*, III, 1892, p. 3. "Mo'ân byañ jyañ hmai" peut signifier en langue moderne "ville en plaine" de C'ieng Măi.

d'après un lexique sino-yuen du XVI^e siècle⁽¹⁾ où les mots yuen furent en écriture indigène dite "de Sukhodaya". Cette lecture est irréprochable comme le prouvent certaines collections de suppliques attribuées au souverain de C'ieng Mãi, suppliques dont un fac-similé a été publié⁽²⁾ et qui proviennent, comme le précédent ouvrage, du Bureau des Traducteurs de la Cour de Chine. De même, un manuscrit de Paris⁽³⁾ contenant un lexique et des suppliques sino-yuen porte partout "Byañ". Comme on pourra s'en assurer par l'étude paléographique et lexicographique de ces textes, les vocabulaires originels de cette provenance sont d'informateurs et peut-être d'âges différents. Les auteurs chinois nous font connaître la collaboration des ambassadeurs étrangers, lors de leur séjour à la cour de Chine, avec le personnel des services de l'Interprétariat. On sait encore par les mêmes sources que ces lexiques ont été révisés vers 1749, sur l'ordre de l'empereur K'ien-long, par les soins des gouverneurs des provinces où l'on était le plus à même d'en contrôler le contenu, c'est-à-dire en l'occurrence au Yunnan.⁽⁴⁾ J'ajouterai, après les avoir étudiés et pratiqués depuis un certain temps, que les vocabulaires yuen renferment le minimum d'erreurs et qu'il serait fort extraordinaire que l'une d'elles portât précisément sur le nom de la capitale. Il paraît donc impossible de croire que la graphie "byañ" soit le résultat d'une erreur persistante, encore que les inscriptions yuen nous donnent à plusieurs reprises une même forme, différente de celle des lexiques chinois. Il vaut mieux tenter de concilier ces données contradictoires. La littérature groupée sous la rubrique "Pa-pai" au Bureau des Traducteurs avait trait non seulement à C'ieng Mãi, mais aussi à Mu'ang Javã

(1) Ms. HIRTH n° 1, (*Kgl.*) *Bibliothek* de Berlin.

(2) *T'oung Pao*, III, 1892, p. 63, reproduit dans *Marco Polo*, éd. YULE-CORDIER, II, p. 118.

(3) N° 986, Bibl. Nat., nouv. fonds chin., vol. II, K. 9, f° 15^a; K. 10, f°^{os} 109^a, 121^a, 123^a, 125^a, etc. Les suppliques de la collection Morrison ne portent pas trace de l'une ou l'autre de ces expressions, ce qui est une preuve de la diversité des sources.

(4) V. G. DEVERIA, *La frontière sino-annamite*. . . , p. 103-4; *Le Collège des Interprètes*. . . (Mélanges de Harlez), Leide, 1896, p. 98. Pour la bibliographie de la question, v. P. PELLIOU, *BEFEO*, IX, p. 170-1; Henri MASPERO, *ibid.*, XII, I, p. 7-9, notes; L. AUROUSSEAU, *ibid.*, XII, 9, p. 198; P. PELLIOU, *T'oung Pao*, 1928, p. 53-61.

(Luang Prabang) et à C'ieng Hùng, pour ne parler que des documents figurant à bon droit dans les archives du 9^e Bureau. On peut donc croire que l'orthographe "byañ" était employée dans l'un de ces Etats—peut-être même à C'ieng Mãi comme forme aberrante—et qu'elle a, tout en étant authentique, le défaut de ne pas appartenir au bon usage du pays que le nom sert à désigner.

Les Chinois appellent le Lan Na: *Pa pai si fou kouo* 八百媳婦國 et, par une abréviation traditionnelle de ce nom, ils distinguent le Grand *Pa pai*, C'ieng Mãi, du Petit *Pa pai*, C'ieng Sên.⁽¹⁾ D'après les auteurs chinois, *Pa pai si fou kouo*, qui signifie le royaume des huit cents femmes, viendrait de ce que le roi avait huit cents femmes

(1) *Cheng wou ki*, traduit par C. IMBAULT-HUART sous le titre "Histoire de la conquête de la Birmanie", *JA*, 1878, p. 147. (Cf. *T'seu Yuan* cité par A. J. H. CHARIGNON, *Le livre de Marco Polo* . . . , II, p. 264). L'identification du *Pa pai si fou* a été autrefois très controversée: F. GARNIER (dans *Marco Polo* . . . , édition YULE-CORDIER, II, p. 117, n. 1) et Sir G. SCOTT (*Gazetteer of Upper Burma* . . . , I, ii, p. 401) avaient proposé Mu'ang Yông pour diverses raisons hypothétiques ou erronées. G. DEVÉRIA (*La frontière sino-annamite* . . . , p. 100, n. 1) a montré d'après le témoignage positif de textes chinois qu'il s'agit de C'ieng Mãi (pour les références qui manquent, v. *BEFEO*, IV, p. 244, n. 4, et VIII, p. 154; ajouter: Ms. 986, II, K. 9, f^o 15^{ra}). En réalité, le nom de *Pa pai*, équivalent de Lan Na, s'est déplacé avec la capitale en tant qu'il désigne celle-ci. Quand les Mongols attaquèrent le *Pa pai* vers 1260 (*Sin Yuan che*, k. 252, p. II, 12; trad. CHARIGNON, *op. cit.*, II, p. 263), il s'agissait évidemment non de C'ieng Mãi mais de C'ieng Sên. L'identification de DEVÉRIA ne vaut donc qu'à partir de 1296, date de la fondation de la "capitale neuve" et E. H. PARKER (in *Gazetteer* . . . , I, ii, p. 192) en donnant C'ieng Sên comme équivalent indigène de *Pa pai* ne commet qu'un anachronisme. La seule question qui reste en suspens est la valeur des expressions: Petit et Grand *Pa pai*. Celle donnée plus haut est tirée des deux textes chinois cités, mais le *Tien hi* (trad. du ch. XXXVII, *BEFEO*, VIII, p. 155) dit que le Petit *Pa pai* est C'ieng Mãi. Sir G. SCOTT (*Gazetteer* . . . , I, ii, p. 401) suppose que le grand *Pa pai* est Mu'ang Yông et semble faire allusion à C'ieng Sên pour l'autre. Ici encore, il semble que la localisation ait varié avec la carte politique du Lan Na. Pourtant on ne voit guère comment C'ieng Mãi aurait pu être appelé "Petit *Pa pai*" si ce n'est par une tradition historique accordant la prééminence à C'ieng Sên ou à C'ieng Rai. Quoi qu'il en soit, Mu'ang Yông (actuellement dans l'Etat de C'ieng Túng) ne doit pas être englobé dans le *Pa pai*. En dépit de l'incertitude de la nomenclature géographique à l'époque mongole, il paraît bien que cette principauté lui faisait partie du "Tch'è-li" des Chinois. Au cours de son histoire, elle a eu quelques rapports avec le Lan Na, mais c'est parce qu'elle fut dépendance siamoise depuis les campagnes de 1802-1805 jusqu'aux traités anglo-siamois que son intéressante chronique, dont M. C. NOTTON nous fait espérer l'édition, peut se lire actuellement au Siam,

à chacune desquelles il donnait un apanage.⁽¹⁾ Mais il est plus probable que c'est là tout simplement la transcription phonétique de quelque nom indigène.⁽²⁾ M. G. Cœdès, constatant l'insuffisance des explications qui ont été proposées s'est demandé, laissant de côté *si fou kouo*, si *pa pai* ne serait pas une transcription de l'expression yuen identique désignant la forêt clairière de diptérocarpées "qui couvre la moitié du pays et en couvrirait peut-être une plus grande étendue autrefois".⁽³⁾ En ce cas, nous devrions le retrouver employé par les Yuen dans un des noms de leur principauté, alors qu'il n'existe rien de tel. Dans *Pa pai si fou*, *pa* (cantonnais: *pat*) signifiant "huit" correspond au *taï pét* et, parmi les déterminatifs du Lan Na, il en existe un qui commence par le chiffre 8. C'est "84.000 Mu'ang" qui s'entend aussi "84 P'an-na", selon une équivalence théorique bien connue. Ce nombre dont on verra tout à l'heure le caractère symbolique se rapporte au Lan Na du XII^e siècle, époque dont l'histoire nous est parvenue par fragments enrobés dans une masse semi-légitime mais qui n'est pas absolument impénétrable. C'est, à mon avis, sur *Pét sip si P'an-na* que s'est modelé *Pa pai si fou*, par analogie avec un nom *taï* très voisin que les Yunnanais avaient interprété avec fantaisie. Cette expression chinoise date probablement de l'époque des Song, mais elle n'a fait son apparition dans les textes historiques que vers 1260.⁽⁴⁾

On connaît le passage du Livre de Marco Polo où il est dit que le roi du "Caugigu" est si luxurieux qu'il a bien trois cents femmes.⁽⁵⁾ Bien que "Caugigu" soit la transcription de "Kiao tche kouo", nom chinois du Tonkin, comme l'a établi M. Pelliot,⁽⁶⁾ il n'est pas douteux que le Vénitien, parlant de ces régions uniquement par ouï-dire, a mis au compte de ce royaume "vers levant" des renseignements touchant le Laos septentrional, au sens où Francis Garnier

(1) Un village fortifié (*Tien hi*, l.c., p. 154).

(2) G. IMBAULT-HUART, *op cit.*, p. 144, note 1.

(3) *Doc. Laos*, p. 2, notes.

(4) V. A. J. H. CHARIGNON, *op. cit.*, II, p. 263.

(5) *Il Milione*, éd. L. F. BENEDETTO, Florence, 1928, p. 125, donne la leçon fautive "Cangigu"; (Cf. *Marco Polo.*, édité. YULE-CORDIER, II, p. 116; PAUTHIER, p. 425; CHARIGNON, II, p. 261).

(6) *BEFFO*, III, p. 299, note 1.

entendait cette expression géographique, c'est-à-dire la région de C'ieng Hǔng, C'ieng Tǔng et Mu'ang Yǒng. Sauf que les Taï ne se nourrissent pas de lait—non plus que les Annamites—les renseignements qu'il donne sur le Caugigu, notamment son éloignement de la mer et les tatouages de ses habitants, s'appliquent exactement au Laos septentrional. Parmi les annotateurs de Marco Polo, Yule, Pauthier et Charignon sont d'accord pour admettre que ce chapitre traite de cette contrée et leur localisation peut s'appuyer sur un nouvel argument. Dans les Annales de Yong-tch'ang,⁽¹⁾ ville traversée par Marco Polo, il est dit que le roi de C'ieng Tǔng a trois cents femmes, le nombre même attribué par le voyageur au roi du Caugigu. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de croire qu'il s'agit nécessairement de C'ieng Tǔng, conquise par les Taï une trentaine d'années seulement avant l'invasion mongole au Yunnan, plutôt que de ses parages sur les rives du Mékhong haut-laotien. Une tradition historique semble fournir la clef de cet énigmatique "300 femmes", dont la fiction n'a pas été tirée du néant par les Chinois.

D'après le colonel G. E. Gerini,⁽²⁾ la chronique de Mu'ang Yǒng mentionne, avant le xv^e siècle, le partage entre les trois fils du roi de C'ieng Hǔng des principautés de Mu'ang C'è, Mu'ang Yǒng et Mu'ang Sǐng. La chronique du T'at *Mahiyānga* C'òm Yǒng⁽³⁾ donne une autre version où il s'agit de Mu'ang C'è, Mu'ang Sǐng et Mu'ang Hǎm. En fait, les détails de cette tradition sont sans importance: M. Sǐng, capitale toute récente de la principauté de C'ieng K'èng, n'a joué aucun rôle avant le xviii^e siècle en tant que Mu'ang taï, et c'est trois, nombre traditionnel des principautés de la région, qui a seul de l'intérêt. De nos jours, les Lu' citent le dicton suivant lequel il existe dans la région trois capitales royales (*sam hu kāsāt*), qui sont: C'ieng Hǔng, C'ieng Tǔng et Mu'ang Lêm. Cette énumération moderne se retrouve dans la légende de la fondation du Tch'e-li par les trois fils d'un empereur de Chine (ou plutôt du Nan-tchao), telle que la rapporte Francis Garnier.⁽⁴⁾ L'explorateur ajoute:

(1) *Gazetteer*. . , I, ii, p. 397 (cf. *T'ien hi*, l.c., p. 161).

(2) *Researches on Ptolemy's Geography*, p. 138, note 3.

(3) [F. GARNIER], *Voyage d'exploration*. . , I, p. 472.

(4) *Ibid.*, I, p. 472-3. Dans l'Etat de C'ieng Tǔng, un groupe ethnique de la famille Wa (Lăwa) ayant atteint un degré de civilisation assez avancé a été appelé "Sam Tao" par les Taï (W. C. DODD, *The Tai Race*. . . , p.

“Cette division de la contrée en trois royaumes est attestée par le nom de *Sam Tao*, qui en chinois signifie “les trois parts”, donné au plateau qu’habitent les Dœs. Il est situé . . . entre Xieng Hong et Xieng Tong [Tǔng], au sud de Muong Lem. C’est là que viennent aujourd’hui encore se rencontrer les limites de ces trois principautés.” Les K’a Bít (Kha Mi, Kha met; en leur langue: P^{ing} Bi) du moyen Nãm U, qui situant mal leur contrée d’origine, disent que leur premier chef s’appelait P’i P’áp Sam Mu’ang. Comme le prouve l’existence de groupes K’a Bít vers le Mékhong, nul doute qu’ils soient des “Doy” venus des *Sam Tao* (les trois rois). Il est exact que les Chinois connaissent cette tradition et le colonel Gerini⁽¹⁾ s’en est rendu compte. Le *San mong* (trois Mu’ang) de la “Description des peuples tributaires de la dynastie Ta-ts’ing”⁽²⁾ se rapporte au sud de l’ancienne préfecture de P’ou-eul, c’est-à-dire à la région dont il est question ici.

Je crois aussi que, à la faveur d’une amphibologie, cette tradition s’est glissée dans la division des Etats anciens de cette contrée. Depuis des temps reculés, les chroniques yuen attribuent à C’ieng Sên 32 P’ân-na, dont la répartition d’ensemble est même précisée.⁽³⁾ Mais, très curieusement, le royaume K’o’n de C’ieng Tǔng comprend lui aussi 32 P’ân-na appelés Mo’ng, car le premier terme n’est pas employé par ces Shans immigrés de Mogaung. Ici du moins l’on sait qu’il s’agit d’une formule stéréotypée laborieusement ajustée à la carte du pays.⁽⁴⁾ 32 P’ân-na se dit en taï: *Sam sip Sóng P’ân-na* สามสิบสองพันนา, qui peut s’interpréter aussi par “les trois Síp Sóng P’ân-na.” Le nombre 12 étant dans cette dernière locution une expression symbolique de la totalité, il semble bien que cette tradition n’est qu’un écho déformé de celle des Trois royaumes. Du moment que les Chinois croyaient à tort ou à raison que chaque district taï fournissait une épouse au souverain, on comprend comment a pu naître l’expression *San pai si fou* 三百媳婦 (trois cents femmes) qui repose sur un fonds de vérité bien que les harems royaux

214-5). Un autre groupe, mais de Lahu ou Mu-sô, est nommé “Sam tuan” (*ibid.*, p. 61, 63). Toutes ces triades sont localisées sur le même territoire.

(1) *Op. cit.*, p. 139, note.

(2) G. DEVÉRIA, *La frontière* . . . , p. 264.

(3) *Ann. du Siam*, III, p. 79.

(4) *Gazetteer* . . . , I, ii, p. 373; (cf. *ibid.*, p. 395, 399; I, i, p. 329).

des Taï n'aient jamais atteint des effectifs aussi gargantuesques.⁽¹⁾ On pourrait sans doute rechercher si des ressemblances phonétiques ou autres n'ont pas contribué aussi à cette transposition de districts en centaines d'épouses, mais il vaut mieux s'en tenir au rapport qui s'impose entre les trois royaumes et les trois cents femmes. C'est donc très probablement par analogie avec *San pai si fou* que les 84 P'ân-na du Lan Na ont été notés : *Pa pai si fou*.⁽²⁾

Un autre nom chinois du Lan Na, postérieur au premier, est *Pa pai ta tien*, c'est-à-dire le grand *Tien* de *Pa pai*. Les *Tien* (marches) sont les circonscriptions qu'établirent les Yuan dans l'Indochine occidentale lorsqu'après la conquête de Ta-li ils affermirent leur domination sur le Yunnan et les pays limitrophes.⁽³⁾ Le nom de *Pa pai ta tien* se maintint sous les Ming malgré la nouvelle division de ces régions en trois *siuan* 宣 et en six *wei* 慰.⁽⁴⁾

84.000 qui semble avoir été à l'origine de ces noms est le nombre des Mu'ang de l'empire du héros appelé P'äya C'u'ang ou C'u'ang Lun. C'est le chiffre favori des mythes religieux, historiques et cosmogoniques dans les pays bouddhistes.⁽⁵⁾ C'est celui des *dhammad-khanda* ou unités que la tradition prétend exister dans la totalité des textes du *Tripitaka*.⁽⁶⁾ La mer primordiale a 84.000 *yojana* de

(1) Cette tradition offre un curieux aspect. Tandis que les Chinois prêtent aux rois pai-yi (Taï du sud-ouest du Yunnan) des centaines d'épouses (*Nan thao ye che*, trad. O. SAINSON, p. 165; *Tien hi*, l.c., p. 348), les Taï en revanche en attribuent des milliers aux empereurs de Chine et du Nan-tchao. Dans les annales de C'ieng Tüing, il est question d'un empereur d'une région septentrionale qui a 1.004 (*p'ân si*) épouses, toutes filles de chefs (*Gazetteer*. . . , I, ii, p. 391). Un empereur de Chine du XI^e siècle aurait eu 16.000 femmes, à en croire les annales de Sên Vi (*ibid.*, p. 191). Hors du domaine légendaire, le seul appui que j'aie trouvé est le suivant : "Every Shan chief had to send daughters of his house to the King [of Burma]." (*ibid.*, I, i, p. 289).

(2) Antérieurement, j'avais été frappé de l'analogie phonétique entre *Pa si pai si fou* et "Pêt sîp si P'ân-na" et j'expliquais *fou* (= P'ân-na) par "circonscription" malgré l'orthographe, *si* tombant par erreur ou euphonie, ou bien pour fournir un nombre pair de caractères. Mais cette hypothèse ne rendait pas compte de *San pai si fou*, probablement plus ancien que *Pa pai si fou*.

(3) *Tien hi*, l.c., p. 151-175; E. H. PARKER in *Gazetteer*. . . , I, ii, p. 192.

(4) *Nan thao ye che*, l.c., p. 248, note 4. M. SAINSON a mal coupé les noms qui donnent un total de sept *wei*, mais *pa pai* et *ta tien* ne font qu'un.

(5) Pour le Lan Na, v. *Ann. du Siam*, I, p. 82, 84, 85, 88, 94, 170.

(6) L. FINOT, *Recherches sur la littérature laotienne*, BEFEO, XVII, v. p. 76.

profondeur et le mont Meru (*Myin mo* des légendes shanes) a deux fois cette hauteur à partir du socle abyssal. Si la chronique de C'ieng Mâi ne le mentionne pas dans la geste de P'äya C'u'ang, il figure à plusieurs reprises à côté de nombres inférieurs à cent dans la succession des dynasties mythiques.⁽¹⁾ Les 84.000 Mu'ang ou 84 P'an-na de l'empire de P'äya C'u'ang sont donc tout simplement des symboles, d'origine bouddhique, de sa grande étendue. Cet emprunt au domaine religieux fait involontairement, semble-t-il, par les Chinois pour désigner le Lan Na n'est pas unique, car ils nomment encore cet Etat, d'ailleurs en connaissance de cause : *Tseu p'ei kouo*, 慈悲國 le "Pays de la compassion," c'est-à-dire le "Pays de Maitreya."⁽²⁾

L'histoire de P'äya C'u'ang pose le problème de l'existence au XII^e siècle d'un Lan Na débordant largement à l'est les frontières du Lan Na primitif, c'est-à-dire les bassins du Näm Mê Sai et de la Mê Kök inférieure. Les chroniques yuen permettent de se représenter l'extrême confusion ethnique qui régnait à cette époque sur cet ancien territoire. Villages et groupements läwa et tai étaient entremêlés sans qu'il soit possible de dire avec certitude à quelle race appartenaient les princes qui détenaient l'hégémonie, dans la mesure où, comme en Europe, ce problème offre quelque sens pour des familles régnantes. Aussi on ne saura probablement jamais à quel moment les Lăwa furent supplantés par les Tai.

L'étude tentée ici n'est qu'une ébauche insuffisante pour tout autre objet que cette recherche étymologique, car elle a été faite sans l'aide des Chroniques de Mu'ang Ngo'n Yang, des Annales du Nord etc., et a été fondée, en partie, sur des textes résumés ou vulgarisés, à la leur desquels cette histoire ne peut prétendre au relief et à la sûreté désirables. Le premier est la *Vamsamālinī* (indiquée par V), chronique pâlie du Laos occidental au XII^e siècle, paraphrasée dans le manuscrit laotien appelé *Ni'an P'äya C'u'ang Lun* dont M. Louis Finot a laissé un fort intéressant résumé.⁽³⁾ Cet ouvrage remar-

(1) V. *Ann. du Siam*, III, p. 8.

(2) *Tien hi*, l.c., p. 155, n. 1; A. J. H. CHARIGNON, *op. cit.*, II, p. 263.

(3) *BEFEO*, XVII, v, p. 151-3 (Ms. lao. n° 76 de l'EFEO). Il est regrettable que cet ouvrage dont l'intérêt est évident n'ait pas été édité, car il dissiperait peut-être quelques unes des obscurités qui enveloppent l'histoire du Lan Na avant le temps de Mäng Rai,

quable par sa forme et son étendue (il comprend 11 *phāk*) est uniquement consacré à l'histoire de son héros et constitue sans doute la meilleure source connue sur ce sujet. Le second, déjà cité, est l'ouvrage en vernaculaire appelé "Chronique de C'ieng Mǎi" (indiquée par X), dont la traduction par M. Camille Notton a eu le grand mérite de rendre accessible au public européen une histoire populaire de cette région dans ses modes d'expression locaux.⁽¹⁾ C'est un ouvrage disparate, compilé sur des textes indigènes relatifs à C'ieng Mǎi, et à l'ancien Lan Na. Le manuscrit retenu par l'éditeur présente la singularité de contenir de copieux extraits de la chronique de C'ieng Sên. Bien qu'on ignore en quoi il diffère des nombreux manuscrits de la chronique de C'ieng Mǎi,⁽²⁾ ce texte semble très satisfaisant car, en matière de chronologie, il se rapproche plus de la *Jinakālamālinī*—dont on sait la valeur—que la compilation du *P'ōngsawādan Yonōk*, par exemple.

Ces deux sources offrent de la généalogie et de l'histoire de P'āya C'u'ang Lun des versions ne différant que par certains détails: P'āya C'u'ang Lun (V) ou Khūn C'u'ang (X) est un prince de *Jayanagara* (V) qui, au temps où son frère aîné régnait sur cette principauté fut appelé par son oncle P'āya Lung C'u'n (V) ou Lao C'u'n (X), roi de Mu'ang Ngo'n Yang C'ieng Sên, pour repousser une attaque de P'āya Kwa (V) ou Bao Kao (X), roi du P'ākān. Ce monarque "annamite", vieillard galant autant qu'obstiné, s'était vu refuser la main de la fille (X) ou des deux filles (V) de P'āya C'u'n. Furieux d'avoir été éconduit, il se mit à la tête d'une armée et envahit la principauté de C'ieng Sên. C'u'ang Lun tua le roi, défit l'armée "annamite" et reçut pour prix de sa victoire le trône de son oncle. Par la suite, il porta la guerre dans le P'ākān, épousa la fille du roi défunt et se fit reconnaître souverain de cette contrée. A P'u Hu't, il reçut l'hommage de tous les princes de ces régions, y compris "le P'āya Hô", c'est-à-dire P'āya Vit'ehārat (*Videharāj*, le Yunnan). Il régna sur le P'ākān et, d'après V, à la mort de son frère aîné, il agrandit son domaine du

(1) *Ann. du Siam*, III, p. 16 sqq.

(2) Nos 586, 587, 590, 1143, 1144, 1145 de la liste générale des Mss. laotiens (*BUFFEO*, XVII, v, p. 175 sqq.); liste des Mss. de la Bibl. nationale de Bangkok (G. CÉDÈS, *Doc. Laos...*, p. 172-3). M. NOTTON a cependant mentionné en note quelques variantes tirées de Mss. locaux, mais on peut regretter que, servi par sa connaissance exceptionnelle du yuen, il n'ait pas entrepris une étude générale de la chronique de C'ieng Mǎi.

Mu'ang *Jayanagara*. Ces deux territoires et celui de Mu'ang Ngo'n Yang formèrent ainsi les 84.000 Mu'ang d'où semble tiré le nom chinois du Lan Na.

La plus notable divergence entre X et V est que la première de ces versions ne parle pas de *Jayanagara* à propos de Khūn C'u'ang et ignore, à cette occasion, la distinction fondamentale faite par la seconde entre cette principauté et Mu'ang Ngo'n Yang. De plus, X semble admettre que P'āya C'u'ang régnait dès le début puisque, partant à la guerre, il laisse le pouvoir à son fils sous la tutelle de son oncle, lequel, d'après le contexte, régnait dans le même moment. La personnalité du frère aîné de P'āya C'u'ang y est donc inconnue. En présence de cette inconséquence et de ces obscurités, on voit combien la leçon de V est supérieure, au moins par sa cohérence, à celle de X, qu'elle éclaire entièrement et permet de corriger. La tradition relative à la réunion des deux principautés de *Jayanagara* et de Mu'ang Ngo'n Yang n'est cependant pas totalement inconnue de X qui, vers la fin du règne du P'āya C'u'ang (p. 18), appelle le Lan Na des noms doubles de "Mu'ang Yang Ngo'n C'iang Rao" et "Mu'ang C'iang Rao Ngo'n Yang".⁽¹⁾

Outre ces deux sources fondamentales, il convient de mentionner pour être complet les versions résumées dans les originaux indigènes ou après traduction et qui, malgré leur état moins sûr, fournissent des variantes utiles en quelques points.

D'abord une version (notée C) puisée par M. Thiébault dans la littérature de Luang-Prabang et communiquée à Mlle Madeleine Colani⁽²⁾ qui, accoutumée, heureusement, à des matériaux plus consistants, lui décoche l'épithète quelque peu imméritée de "légendaire": "Les rois de Chuong appelés Thao Ni et Chuong Hau, nés à Xieng Mai, firent la conquête du Muong Ngam Nhang (ancien nom de Xieng Khouang). Ils s'installèrent à Vat Xieng Ban (tasseing de Kang Sène), source du Nam Siem, au delà de Lat Sen (terrain d'aviation)

(1) Cp. l'ancien nom de Luang-Prabang: Siēng Đông Siēng T'ông. Ces noms doubles rendent compte aussi du déplacement de la capitale de C'iang Rao à Mu'ang Ngo'n Yang. Ces deux aspects de la question ne sont nullement inconciliables. A en croire V, Mu'ang C'iang Rao semble être resté après cet événement le siège d'une principauté qui occupait au début de l'époque de P'āya C'u'ang une situation éminente aux côtés de Mu'ang Ngo'n Yang.

(2) *Mégalithes du Haut-Laos*, (Publ. de l'EFEO), Paris, 1935, II, p. 182, note 1. Cf. *Dict. de GUIGNARD*, s.v. Chu'óng.

[W-NW de Sieng K'uang]. Ils allèrent ensuite battre le Pakan (Annam) d'où ils allèrent vaincre le Toum Vang (Yunnan). A la fin, ils furent attaqués et décimés par les Ho." C'est là une version qui semble indépendante de V et de X, et dont il sera sans doute facile de retrouver le texte manuscrit. Le nom de Yi K'âm Hao, second fils de P'äya C'u'ang et roi de *Javā* Lan C'ang, suivant X (p. 18), a été dédoublé pour désigner deux princes. M. Ngam Nhang (Ngo'n Yang) est considéré comme un ancien nom de S. K'uang, ce qui donne la mesure des connaissances du lettré qui a renseigné M. Thiébault. Quant à Toum Vang [Tum Wang] qui désignerait le Yunnan, je n'ai jamais entendu rien de tel à la frontière de Chine non plus qu'à Luang-Prabang ni à Vientiane. Il faut probablement rétablir : (Čau) lūm fa "empereur" ou, avec le même sens, un hypothétique mais possible : (Čau) lūm (fa) vōng.⁽¹⁾ Il n'y a pas lieu de s'intéresser plus avant à cette version dans sa forme actuelle malgré les précisions qu'elle semble apporter sur le passage du conquérant au Trān-ninh. Bornons nous à constater qu'elle atteste l'existence d'un état oriental, si l'on peut dire, de la geste de P'äya C'u'ang.

On citera ensuite les Annales du Lan Na (figurées par L) traduites par le lieutenant cambodgien Oum, de la mission Pavie, texte non édité auquel renvoie M. P. Lefèvre-Pontalis dans son étude sur les Yuen⁽²⁾ : P'äya C'u'ang, appelé Lao C'u'ang, y est présenté comme un roi de M. Ngo'n Yang monté sur le trône en 1075. Cette version résume très exactement celle de X.

La Chronique de *Nagara* P'ing C'iêng Mäi⁽³⁾ (indiquée par N) consacre deux lignes à cette histoire : "Cháo P'raya Chüang, qui régnait à M'üang Phu Kam Yao (P'äy'äo) vers 489 de la *Culasakarāja* (1120 A. D.), conquiert Lan Xang et le pays K'eo ou Annam; étant né dans une période de troubles, il était très hardi . . .". On peut croire qu'il y a eu confusion dans ce texte entre P'äy'äo et C'iêng Sên, villes qui, d'après M. Notton, étaient appelées toutes deux M. Ngo'n Yang.

(1) Au siècle dernier, le vice-roi du Yunnan était appelé par les Laotiens "Čau fa vōng" (*Rev. Indo-Chin.*, 1907, p. 1225).

(2) *T'oung Pao*, 1911, p. 184.

(3) *Ann. du Siam*, I, p. 19, note 3. Cf. G. MASPERO, *La Géographie politique de l'Indochine aux environs de 960 A.D.*, *Et. Asiat.*, II, p. 97, n. 5, citant la chronique de M. P'äy'äo, (*P.Y.*, xvii, p. 128, 129, 440), qui ne dit pas que P'äya C'u'ang fut le souverain de cette principauté.

Enfin, les Annales de C'ienng T'ung⁽¹⁾ contiennent une version très altérée (indiquée par T) de l'histoire de P'äya C'u'ang appelé P'äya C'ing (*Hsing*) et devenu un des fils de Mäng Rai. C'est la défense de C'ienng T'ung contre l'armée d'un prince yunnanais, mongol ou chinois (*Wong ti fang*) que notre héros dirigea. Grâce aux vertus d'un joyau et d'un guerrier appelés C'ëng Tô (*Hseng tau*), l'armée étrangère fut défaite. Son chef dut demander la paix et donner sa fille en mariage à P'äya C'ing.

La première question que pose V, texte de base, est l'identification de *Jayanagara*. M. Finot a reproduit la glose *M. K'a Xay*, nom que je ne retrouve nulle part, et localise ce toponyme à C'ienng Rai. Cette ville (en pâli *Jamrāyapura*) ne fut fondée, c'est-à-dire occupée par les Taï, qu'en 1262 et c'est seulement une vingtaine d'années plus tard que les Yuen conquièrent l'hégémonie dans le sud du Lan Na.⁽²⁾ X. donne à *Jayanagara* (orthographié parfois fautivement *Yava*^o, *Janavara*^o) l'équivalent indigène de M. C'ienng Rao et précise que sa contrée est celle du Näm Më Sai,⁽³⁾ proche du lieu où fut fondé C'ienng Sên, donc à une distance suffisante de cette capitale pour qu'une principauté distincte ait pu exister. P'äya Präc'ak'it Koräc'äk l'appelle *Jayapurī*. Cet ancien site de C'ienng Rao est placé par les Annales du Lan Na au pied du Dôi T'a (Lao), sommet septentrional des Dôi Sam Sao au nord-ouest du C'ienng Sên actuel, sur la limite de l'Etat de C'ienng T'ung.⁽⁴⁾

D'après X, T, N et probablement L, P'äya C'u'ang fut tué dans le combat qu'il livra "au pont de pierre" contre les *Mén ta t'ók* au cours de la campagne qu'il avait entreprise pour s'emparer de leur royaume.

(1) *Gazetteer*. . . , I, ii, p. 398-9.

(2) V. G. CÉDÈS, *Doc. Laos*. . . , p. 86-89.

(3) C'est en effet le nom de "Sai" que le pâli *Jaya* permet de restituer. V. P. Y., p. 74 (d'après *Ann. du Siam*, I, p. 205), bien qu'il s'agisse d'un autre Näm Më Sai, affluent d'un tributaire de la Më Kók. Cf. *Jayanāyana* (C'ienng Sên), *Jayapurī Çri C'ang Sên* (C'ienng Sên Nôi), *Jayanāyana* (l'ancien site de C'ienng Rai, dans une île du Mékhong, près de C'ienng Sên) (P. Y., textes, p. 28, cités in *Ann. du Siam*, I, p. 176, n. 3). Il est à remarquer que les légendes traduites dans le vol. I de cet ouvrage ne parlent pas de *Jirā*; *Jayanagara* bien connu de la chronique de C'ienng Mai (vol. III) est confondu dans la chronique de Siubhavati (*ibid.*, I, p. 163) avec *Jayanāyana*.

(4) V. P. LEFÈVRE-PONTALIS, *L'invasion thaïe*. . . , T'oung Pao, oct. 1909, p. 500; C. NOTTON, *Ann. du Siam*, I, p. 144.

Cet épisode semble ne pas appartenir authentiquement à l'histoire de ce prince et y avoir été joint à la suite d'un rapprochement qui s'imposait aux Yuen mais dont la nature m'échappe. La version V ignore tout de cette ultime expédition et fait mourir le roi au P'ākān, d'où ses ossements furent transportés à C'ieng Māi (*sic*) pour être déposés dans un T'at. La deuxième partie de son règne dans les autres versions forme à elle seule un épisode semi-léendaire de la chronique de *Suvanna K'āmléng*,⁽¹⁾ mais les ressemblances sont des plus vagues entre ce passage et les récits de la première partie du règne de P'āya C'u'ang. Il s'agit d'un prince élevé à *Ramanahina*⁽²⁾ et qui est appelé bizarrement P'āya Mên ta t'òk, du nom des ennemis de P'āya C'u'ang. A la mort de ses deux frères aînés, il régna sur *Jethapurī* (Wieng C'êt lin) ou *Vesālī*. On ne peut espérer de ce texte au point de vue historique que des indications pour couper et interpréter l'expression "Mên ta t'òk K'òk fa Ta yu'n" figurant dans toutes les autres sources, sauf V et L, comme l'ethnique de l'ennemi. Le générique est "Mên ta t'òk". "K'òk fa" est justement traduit par M. Notton "pays du ciel", c'est-à-dire, comme on pourrait le démontrer, l'ancien Yunnan et les Etats shans. "Ta yu'n" semble être un nom chinois, mais je lirais plutôt *Ta jen* 大人 "mandarin". En effet, *ta yun* 大雲 "grands nuages" ne forme pas locution et son rapprochement avec Yun-nan "sud des nuages" me semble gratuit. X maltraite à plaisir l'expression entière en la tronçonnant chaque fois d'une façon différente et en y ajoutant le nom de *Kéo* "Annamite" qui devient même *Kéo Mên*, peut-être par réminiscence de *K'āmen* "Khmer".⁽³⁾ Ces variations incohérentes du chroniqueur s'expliquent aisément: cet ethnique actuellement inusité est incompris et l'on ignore à quelle population il s'appliquait. M. Mên est le nom taï de P'ou-eul et les Chinois l'ad-

(1) *Ann. du Siam*, I, pp. 18-22.

(2) C'est une ville du pays anciennement occupé par les Mon. P.Y. cite un *Ramaniyamānānāgāra* d'où était originaire une partie de la suite de *Cammadevī* (p. 69) et un *Rāmanāgāra*, près de Lāvo (p. 61). La première de ces villes est appelée *Rammaniya* par la Chronique de Lāmp'un (*Ann. du Siam*, II, p. 12). Le *Cdv.* parle d'un *Rammanāgāra*, au sud de la grande relique de Lāmp'un (G. Cœdès, *Doc. Laos.*, p. 76, n. 1, 2; p. 74, n. 8).

(3) M. G. MASPERO (*loc. cit.*, p. 97) laisse entendre que les ennemis de P'āya C'u'ang furent les Khmers.

mettent pour désigner la région comprise entre cette ville et M'ong Ting (M'eng Ma). Peut-être est-ce là qu'il faut localiser l'ancien groupe ethnique de ce nom que tous les témoignages indigènes placent au nord? V, X et L s'accordent à dire que P'äya C'u'ang se fit couronner roi du P'äkän, c'est-à-dire de l'Annam (N et C lui attribuent seulement la conquête de ce royaume), alors que la dynastie des Ly n'a pas pris fin par l'accession au trône d'un conquérant étranger. Mais cet obstacle n'est pas insurmontable. Par une disposition d'esprit fâcheuse en matière de toponymie, les Tai donnent aux noms de contrées non seulement les sens restreint et étendu mais encore, se rattachant à ce dernier, un sens vague se traduisant par "pays en direction de". Par exemple, le royaume lu' était appelé au XIV^e siècle par les Tai du sud : M. Lu', M. C'ieng Rüng, S. S. P'an-na et aussi M. Hô, le "Pays chinois."⁽¹⁾ La raison d'orientation n'était d'ailleurs pas seule en cause, car c'est à M. C'è ou à C'ieng Hüng que les Mongols avaient placé le siège de leur administration des pays tai méridionaux. A moins qu'il ne s'agisse d'une confusion de traditions dont la plus ancienne remonterait à la conquête du Tonkin par les troupes du Nan-tchao (862-6), le M. P'äkän de nos textes ne serait pas nécessairement l'Annam, mais un pays limitrophe dépendant plus ou moins étroitement de ce royaume. C'est ainsi que l'interprète M. Le Boulanger⁽²⁾ dans une autre circonstance et vraisemblablement d'après la leçon d'une de ses sources indigènes. Pour cet auteur, le P'äkän est formé par les pays tai du haut Tonkin et de la Rivière Noire. Pour P'äya Präc'akit Koräc'äk, le *Culanānagara* สุวรรณนคร , un des noms pâlis du P'äkän, c'est le Tonkin, sa haute région occidentale et les Hua-p'an.⁽³⁾ Il faut encore remarquer que le pays d'Annam est appelé dans certains textes "P'äkän luang", ce qui laisserait croire que le P'äkän proprement dit n'est pas le centre historique de ce royaume. Le nom même de "P'äya C'u'ang", qui signifie "le roi des C'u'ang", nous en apporte une preuve plus concluante. Les traditions laotiennes laissent supposer

(1) Les célèbres puits salins de M. Luang (*sic* pour Bô löng) Bô Hè, que la Chronique de C'ieng Mäi place "à la frontière des Hô" au XIV^e siècle (*Ann. du Siam*, III, p. 78), se trouvent dans les S. S. P'an-na, au S.-E. de M. La.

(2) *Hist. du Laos*, p. 32 (cf. L. ÉNOT, *op. laud.*, p. 162).

(3) *P.Y.*, p. 2, d'après *Ann. du Siam*, I, p. 95, note 4. *Culanā* semble la forme pâlisée de "C'u'ang".

que le pays d'origine de cette population était situé quelque part entre le Mékhong et le Trá'n-ninh. La légende de Khũn Bólòm attribue en partage à C'ět C'u'ang, dont le nom a déjà été rapproché de cet ethnique, le M. Puõn, c'est-à-dire le Trá'n-ninh et la haute vallée du Nám Nĕp, et non le P'ákán.⁽¹⁾ D'après les renseignements recueillis par le colonel Gerini,⁽²⁾ les C'u'ang (C'hiengs) seraient les Lăwa: Lawās ou C'hiengs, "leurs ancêtres avaient fondé plusieurs siècles av. J.-C. un puissant État qui s'étendait à l'est jusqu'aux frontières du Tonkin. Leur chef ou roi, appelé Khún Chũang résidait dans la ville de C'hieng Chũang, appelée actuellement C'hieng Chõng, située quelque part vers Mũang Lem, près de la ligne de partage des eaux entre le Mĕ-khõng et la Salwin.⁽³⁾ Ce sont aussi les C'hiengs qui établirent le fameux État de Mũang Yõng ou *Mahiyangana-nuyara*,⁽⁴⁾ plus bas dans la vallée du Mĕ-khõng. Celui-ci fut détruit, ainsi que nous l'apprend la chronique de Mũang Yõng, environ 100 ans avant l'ère bouddhique, c'est-à-dire vers 644 av. J.-C. par Sunanda Kumāra, le second fils du chef tai de C'hieng Rũng, qui tua tous les chefs C'hieng et se proclama souverain du pays. Les C'hiengs en déroute s'enfuirent vers le Lan C'hāng et s'établirent le long du Mĕ-khõng."

L'extrait de la Chronique de M. Yõng avait déjà été publié par Francis Garnier dans *Voyage d'exploration*⁽⁵⁾ et par Holt S. Hallett dans *Historical Sketch of the Shans*.⁽⁶⁾ Ce dernier précise qu'il

(1) V. *suprà*, p. 92, note 2.

(2) *Researches...*, p. 119, note 1. GRÉHAN (*Le roy. de Siam*, 2^e éd., p. 6) orthographie cet ethnique: *Xony*.

(3) Les Lu' disent "C'ienĕ C'u'ing". Cette localité qui a joué un rôle indiscutable dans l'histoire des Lu' est située près du Nám Ha, au sud de M. Ôĕ (M. Kié de PAVIE, M. Se de DAVIES), à 18 milles de M. Hun. Sur une carte chinoise autographe des S. S. P'án-na, elle est marquée: Ting chen 頂眞. Les Chinois du "général" Ko tsang kouai y ont livré en 1929 un combat sanglant contre les troupes du gouverneur de P'ou-eul (Cf. G. AYMÉ, *Monographie du Ve Terr. milit.*, Hanoi, 1930, p. 125).

(4) La forme pâlie usuelle serait *Mahiyangurattĥapurī* (Cf. *Ann. du Siam*, III, p. 240-I; *Gazetteer...*, I, ii, p. 436).

(5) I, p. 472.

(6) In A. R. COLQUHOUN, *Amongst the Shans...* N'ayant pu consulter cet ouvrage, je le cite d'après W. W. COCHRANE, *The Shans*, p. 42-3 et W. C. DODD, *The Tai Race*, p. 10.

s'agit des Karen, mais c'est une erreur car, par exception, l'ethnique taï "Yǎng" prête à confusion. Alors qu'au Siam et en Birmanie, il désigne en général les Karen (Yǎng rouges, blancs, etc.), les Yǎng noirs de la frontière sino-birmane sont des Rǎng, groupe appartenant linguistiquement au palaung-wa, qui est, comme on le sait, bien différent du sino-taï dans lequel on range le karen. La date indiquée, qui est 100 ans avant l'ère bouddhique, est désespérée. La version de Francis Garnier, plus détaillée, a des chances d'avoir été traduite correctement en cambodgien, car Alévy (calembour pour Ālavī, le moderne C'ieng Hǔng), l'interprète de la mission Doudart de Lagrée, était un Lu' habitant le Cambodge où il avait été religieux. Le nom des "sauvages" n'y est pas précisé. Dans ces deux textes, Sunanda Saddhu Kumāra est donné comme le fondateur taï de la ville fortifiée de C'u'ang (X. Chang) après autorisation du roi des C'u'ang. Cette tradition est remarquable par son absence de tout merveilleux et parce qu'elle nous fait assister à l'infiltration des Taï, d'abord sujets K'a, puis au coup de force par lequel ils s'emparent de l'hégémonie. C'est de cette manière, comme l'on sait, que les Taï ont agi en certains points pour cheminer vers le sud. Dans la note du colonel Gerini figurent confrontées les traditions des Taï et celles des Lāwa sur cet événement: Elles reviennent à dire que le pays (ou royaume) des C'u'ang s'étendait alors du Mékhong à la Rivière Noire et que ces K'a émigrèrent vers l'est lors de la conquête des régions méridionale et occidentale des S. S. P'ān-na. Dans le haut Laos où leur souvenir persiste, les K'a C'u'ang, qui se sont révoltés en 1876, sont considérés comme des membres de la famille Kmu et, au dire des vieillards, leur habitat était la contrée s'étendant entre M. Ngoi, sur le moyen Nām U, et les Hua-P'ān. De fait, M. Pavie⁽²⁾ indique que les anciens K'a de cette région s'appelaient "Liants" (pour Rǎng). L'affluent du Mékhong qui draine la région au nord-est de Luang-Prabang est orthographié "Nām Su'ang" et aussi "C'u'ang". Comme conclusion à ces témoignages divers, on voit que cet ethnique tombé en désuétude s'appliquait à des groupes indonésiens de langues mon-khmères habitant le haut Siam et le haut Laos.

(1) V. *Gazetteer* . . . , I, i, p. 519-521.

(2) Mission PAVIE, *Etudes diverses*, II, p. 21.

Il est, en somme, l'équivalent de "K'a C'ê" chez les Yuen, de "P'u t'ũng" au Trãn-ninh et de "Doy" aux S. S. P'ãn-na. La migration vers l'est des K'a de cette famille paraît être confirmée par la carte ethnologique actuelle. Des K'nu habitent le Tonkin⁽¹⁾ et les Hua-p'ãn à côté d'autres groupes apparentés.⁽²⁾ P'u Hu't, l'endroit du sacre, "lieu uni et large de 1.200 brasses", est probablement une plaine au pied du P'u Huat,⁽³⁾ montagne (p'u en laotien *oriental*), située dans la province de Vinh, près de la frontière du Laos. S'il est possible que le souverain annamite ait assisté à cette cérémonie, le P'äya Hô "le roi des Chinois" qui présidait est peut-être tout simplement un prince dont l'empereur de Ta-li avait fait un gouverneur *in partibus* des pays *Pa-pai*. Dans la chronique de C'ieng Mãi, il est en effet appelé: *C'âu lãm fa* (empereur, titre "usurpé" par les souverains nan-tchao) *p'âu p'ĩ man* (des barbares du *Pa pai*), transcription taï de *pa pai man*. Ainsi les 84 P'ãn-na sous leur déguisement sino-nan-tchao sont revenus figurer par des voies singulières dans un texte taï, seul écho que l'on puisse percevoir du nom chinois du Lan Na dans les chroniques locales. Au sacre d'un roi du P'äkãn vivant à l'époque de Mãng Rai, X mentionne la présence d'un P'äya Hô qui n'est plus appelé *p'âu p'ĩ man*, et ce passage, qui est tiré visiblement de la même source que l'histoire de P'äya C'u'ang, oppose l'ancien et le nouveau titre comme s'il s'agissait de noms. C'est qu'entre temps, en 1253, le royaume de Ta-li s'était écroulé sous les coups des Mongols.⁽⁴⁾

Les dates de ces événements offrent encore moins de certitude que celles hésitantes de l'époque de Mãng Rai, selon le vice foncier des chroniques taï relatives aux époques anciennes. Dans l'exposé qui suit, on a simplement cherché à rétablir entre les deux versions V et X une concordance toute provisoire sans toucher aux noms cycliques, considérés par postulat comme l'élément le moins sujet à caution.

(1) [Colonel] H. ROUX, *Les Tsa Mu* . . . , BEFEO, XXVII, p. 169 sqq.

(2) MACEY, *Études ethnographiques sur les Khas*, Rev. Indo-Chin., 1907, p. 871 et *passim*.

(3) C écrit en effet "Phou Heuat".

(4) *Ann. du Siam*, III, p. 17, 28; *Nan tchao ye che*, l.c., p. 110-2.

V indique que C'ôm Rat, le père de C'u'ang Lun, régnait en 480 C. S., mais l'année cyclique *tuo sêt* conduit à rejeter cette date et à lui substituer 444 c. s. (1082 A. D.). Celle-ci correspond probablement à l'avènement de ce prince ou à un fait marquant de son règne. X ne contient qu'une seule indication de cette nature, mais elle est apparemment précise. Ce sont les éléments chronologiques du couronnement de P'ăya C'u'ang au P'ăkăn "à l'heure Kông ngai (vers 9 heures) le troisième (mardi), 9 [e jour] de la lune croissante du quatrième mois de l'année *Kap sî*".⁽¹⁾ Le millésime manque, mais le nom cyclique fournit la date de 486 C. S. (1124 A. D.).

En reconstituant, d'après les indications de X, les dates de la naissance, de l'avènement et du décès des ancêtres de Măng Rai (elles figurent ci-dessous dans cet ordre), à partir de 1239 A. D., date de la naissance du grand souverain, on obtient le tableau suivant :

K'ün C'u'ang	
1059, 1095 (m. Ngo'n Yang) et 1119 (P'ăkăn), † 1136.	
Lao Ngo'n Ruang ⁽²⁾	
1093, 1136, † 1152.	
Lao C'u'n	
1111, 1152, † 1173.	
Lao Mu'ng	(Ming)
1148, 1173, † 1194.	
Lao M'ong	(Mu'ang)
1159, 1194, † 1219.	
Lao Mêng	
1184, 1219, † 1259.	
Măng Rai	
1239, 1259 ?, † 1317 ??	

(1) Je n'ai pu vérifier la concordance du jour de la semaine et du quantième par la méthode FARAUT, mais je doute qu'à une époque aussi reculée, avec les remaniements de calendrier dont l'histoire a gardé le souvenir, elle puisse donner des résultats probants.

(2) Il y a une erreur de chiffres dans le texte au sujet de ce souverain. J'ai retenu l'indication de la durée du règne (16 ans).

Il n'y a pas grand'chose à attendre pour l'instant d'une pareille chronologie où rien n'est sûr ni même cohérent.⁽¹⁾ Une vérification, qu'on pourrait appeler plaisamment la recherche en paternité, montre que Lao Mu'ng aurait été père à 11 ans. Il est bien probable également que les règnes des deux frères C'u'ang distingués par V ont été confondus. Cependant, pour qu'il y ait accord entre ses données et les dates cycliques de deux faits indiscutablement successifs, le règne de C'ôm Rat, d'après V, et le sacre de P'äya C'u'ang au P'äkän, d'après X, il faut adopter pour ces deux événements les dates indiquées plus haut et non celles du cycle suivant. De cette manière, ce couronnement qui aurait eu lieu en 1119, d'après la chronologie, se trouve correspondre aux indications particulières de X qui fournissent 1124. Et c'est justement à une date très voisine, 1120, que N fait régner P'äya C'u'ang. Cette concordance obligerait donc à reculer de quelques décades l'époque à laquelle V et M. Finot ont placé cette histoire.

La version N fait de P'äya C'u'ang le conquérant du Lan Sang (en yuen, Lan C'ang : le haut Laos). Si elles ne fournissent aucune preuve

(1) Il faut cependant noter en sa faveur que le nombre des règnes entre Lāvacaṅgarāja (Lao Čong) et Māṅ Rai est à une unité près celui de la Jkm. et de P.Y. (G. Cœpès, *Doc. Laos* . . . , p. 87, référant à P.Y., p. 442-4). En général, les chroniqueurs tai font cadrer tant bien que mal entre deux dates mémorables les règnes qui les séparent. Par contre, le nombre de ceux-ci est assez digne de foi. Dans le cas présent, la date reculée est le début de la petite ère correspondant à l'avènement de Lao Čong ou Lao Čök (Lāvacaṅgarāja de X et de la Jkm. ; Lāvacaṅkadevarāja de V), mais la période de cinq siècles qui s'est écoulée depuis cette origine jusqu'à P'äya C'u'ang est bien longue pour que cette méthode soit applicable sans précautions. On notera l'existence d'un jalon intermédiaire, celui du choix de M. Ngo'ng Yang comme capitale, fait que les chroniques locales s'accordent à placer sous le règne de Lao K'ieng. (La chron. de C'ieng Mäi insère sous son nom une version légendaire de ce fait). Ce souverain aurait régné de 889 à 925 A.D., d'après les Annales du Lan Na traduites par le lieut. OUM (P. LEPÈVRE-PONTALIS, *T'oung pao*, oct. 1909, p. 500). La chronologie de X fait durer le règne de Lao Čong plus de 120 ans et place l'avènement de Lao K'ieng en 935 A.D. On est donc fondé à croire, comme l'a entrevu P'raya Prāc'akī (Ann. du Siam, I, p. 207) que le règne historique de Lao Čong, premier souverain de la dynastie des Lao, se termina en 757 ou 759. Comme la petite ère a une origine birmane et que les chroniqueurs yuen étaient désireux d'en faire une ère nationale, ils ont fait coïncider bien maladroitement l'avènement du premier roi historique du Lan Na avec le point de départ de ce comput (Cf. L. FINOT, *op. laud.*, p. 152, n. 1).

décisive de ce fait, les chroniques laotiennes le laissent présumer avec le maximum de probabilité. Malgré leurs incertitudes irrémédiables, ces sources ont un accent de vérité unanimement reconnu lorsqu'elles rapportent que ce territoire fut conquis sur les K'a vassaux des Khmèrs à une date relativement basse.⁽¹⁾ En rapprochant la liste des premiers souverains de ce royaume dans laquelle le nombre des règnes a quelque sûreté de celle des souverains du Lan Na (dynastie des Lao), on voit que K'un Kan Hang prédécesseur de K'un Lô, de la première et K'un C'u'ang, de la seconde ont régné à peu près vers la même époque.⁽²⁾ Le seul partage de territoires mentionné par V et X dans le style des versions birmano-taï de la légende d'Açoka est celui auquel P'äya C'u'ang aurait procédé et c'est à cette occasion que le Lan Sang est cité pour la première fois dans ces textes. Cependant, ils passent sous silence cet événement important pour l'histoire des Taï que fut la conquête de ce territoire situé un peu au sud de l'itinéraire direct conduisant du Lan Na au P'äkän. Mais puisque K'un Lô est présenté dans une histoire tardive et indépendante comme le fils du mythique *Parama* (Böröm, Bölöm), on est conduit à admettre que celui-ci fut dans la réalité un grand monarque paré postérieurement d'un nom et de certains attributs légendaires, comme Prä Ruang dans l'histoire siamoise. Les chroniques yuen, qui ont recueilli et transmis l'histoire des Mon et des Läwa civilisés habitant le territoire du Lan Na, ont quitté les limbes de la période mythique vers le VIII^e siècle. Ainsi à l'époque où l'histoire du Lan Sang cesse d'être légendaire, celle de Lan Na a depuis plusieurs siècles des caractères de réalité. Cette utile constatation nous incite à croire que K'un Bölöm dans son avatar de père de K'un Lô est P'äya C'u'ang conquérant de M. Swa et du P'äkän d'après N. K'un Lô qui se dit aussi K'un Lao,⁽³⁾ le conquérant du Lan Sang d'après les chroniques locales, mais plutôt son premier roi prétendu taï.

(1) P. LEFÈVRE-PONTALIS (*L'invasion thaïe . . .*, T'oung pao, oct. 1909, p. 497) croit que l'arrivée de K'un Lô à M. Swa eut lieu au VII^e siècle, mais l'auteur a disposé un peu trop librement de ses sources.

(2) Liste des rois du Lan Sang dans P. LE BOULANGER, *op. cit.*, p. 39-40. Elle comprend 14 *K'un* et 6 *t'ao* après K'un Lô. Le *P'öngsarwädan Müang Lao* donne 15 *K'un* et 6 *t'ao* pour la même période (L. FINOT, *op. laud.*, p. 150. Cf. *ibid.*, p. 164).

(3) D'après la Charte en faveur de Wät Kéo (1605), un des meilleurs textes laotiens (*Ibid.*, p. 167).

serait K'un Hao ou Lao, deuxième fils (*Yi*) de P'äya C'u'ang⁽¹⁾ et précisément le premier souverain de cette principauté mentionné par X. V parle bien auparavant d'un royaume de *Labū* (= des Lao, d'après une glose fantaisiste et laborieuse de la Charte de Wät Kèo), distinct de *Jayanagara* et de M. Ngo'n Yang, mais ce nom paraît être une mauvaise lecture du traducteur indigène pour *Lävo* (Lopburi), car il ne figure qu'à titre épisodique dans ce texte.

Si la geste de P'äya C'u'ang m'a paru mériter un premier examen critique, c'est qu'il semble impossible de croire qu'elle ait été imaginée de toutes pièces. La gerbe disparate de traditions que j'ai réunie tend, précisément par l'indépendance de ses éléments, à donner un caractère sinon de certitude, du moins de haute probabilité aux faits essentiels de la vie de ce prince. Malheureusement, dans ces pays aux traditions ravagées et fardées, où tout essai historique prend les formes revêches de l'exégèse, on ne peut se flatter de séparer d'une main sûre la vérité de la légende. La preuve décisive de la réalité de ces faits serait évidemment de les retrouver, au moins à l'état de traces, dans l'histoire d'Annam. Or celle-ci ne renferme rien de probant à cet égard.⁽³⁾ Lorsqu'elle sera mieux connue (elle n'est guère avancée malgré l'excellence de quelques études particulières et la masse de documents dont elle dispose) peut-être y trouvera-t-on

(1) Et non de Lái-chiu, comme l'a écrit P'räya Präc'akít (*P.Y.*, p. 31, 11^e lig., cité d'après *Ann. du Siam*, I, p. 1, n. 5). Tous les ouvrages sur le Laos rapportent cette légende. La seule version fidèle est celle traduite par M. FINOT (*Op. laud.*, p. 160-1). Noter que certaines localisent ce mythe à M. Fang, dans les montagnes à l'est de M. T'eng.

(2) G. CÆDÈS, *Recueil des Inscriptions du Siam*, I face IV, de la stèle, 1.2-3, trad., p. 47.

(3) Le P. CADIÈRE (*Tableau chronologique des dynasties annamites*, BEFEO, V, p. 94-5) indique, d'après les meilleures sources locales, que le fondateur de la dynastie des Trân, l'empereur Trân Thái-tôn (1225-1258), n'était pas d'origine annamite, car ses ancêtres étaient des "Mon" 閩 (chinois Min) qui s'étaient établis au Tonkin. Le caractère employé laisserait supposer qu'ils venaient du Foukien, mais il est plus vraisemblable de croire qu'il s'agit d'un ethnique appartenant à des montagnards du Tonkin. C'est celui qu'emploient les Lolo de ce pays pour se désigner. Au "chapeau" près, c'est un caractère analogue prononcé *lan* 蘭 (orchidées) qui sert à certains Yao, les Cao lan, à noter leur propre générique (V. A. BONIFACY, *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 5 juillet 1906, p. 315). C'est la seule indication qui pourrait avoir quelque rapport avec la légende yuen dans les travaux historiques des P. LAUNAY et CADIÈRE et de M. M. H. MASPERO et et TRU'NG-VINH-KÝ.

les recoupements qui nous fixeront sur la part de réalité et la chronologie exacte des aventures de P'āya C'u'ang.

En attendant, examinons le problème dans son ensemble et voyons si le fait essentiel qu'il nous propose, l'extension du Lan Na jusqu'au Tonkin, peut s'insérer sans trop de peine dans l'histoire de la péninsule indochinoise au XII^e siècle.

Les chroniques yuen⁽¹⁾ ne contiennent que deux traditions indiquant d'une façon précise les limites du Lan Na. Le première se rapporte aux temps de la domination khmère et la seconde à la chute de celle-ci. Dans la seconde, le territoire du Lan Na atteignait à l'est le Fleuve Rouge (Nām T'ê luang), exactement l'embouchure du Nām Mu'a ou Sóng Bú'a, à l'ouest la ligne de partage des eaux de la Salween et du Mékhong, au nord les frontières méridionales du royaume de Ta-li et au sud celles du royaume de Lāvo (Lavarat̃ṭha), soit l'embouchure de la Mâ P'ing. Sans doute, il y a des divergences de détails entre les versions, mais on voit très clairement qu'elles reposent sur des négligences de lecture. Nām T'ê, la Rivière Noire, pour Nām T'ê luang et Varat̃ṭha, dont M. Notton a fait un royaume lāwa pour Lavarat̃ṭha. Ce qui plaît dans cette tradition dès son abord c'est sa crédibilité. Ses prétentions sont modestes et elle ne nous entraîne pas à la suite de M. P. Lefèvre-Pontalis jusqu'au pont de fer de Li-kiang. A l'ouest, son horizon est très limité : une centaine de kilomètres à partir du Mékhong. Reste la question fondamentale de date. Dans le pot-pourri assez indigeste qu'est la chronique de Siñhanavati où quelques fragments ont une apparence historique, cette carte politique est associée, comme on l'a déjà dit, à

(1) Chron. de Siñhanavati (*Ann. du Siam*, I, p. 146, 147, 168), P.Y., textes, p. 22 (cité *ibid.*, p. 146, n. 4) (Cf. G. MASPERO, *Et. as.*, II, p. 95. n. 1). A juste titre, les chroniqueurs yuen et P'āya Prāc'akīṭ ne comprennent pas le royaume de Ta-li dans les pays tai *Yonakaratt̃ṭha*). Il faut noter qu'à l'inverse des lettrés shans, les Yuen écrivent toujours, par une confusion dont on voit la cause "Nong Sê" (lac de Ta-li) pour "Mo'ng Sê", tai yunnanais oriental : Mông Sê ; (Yuen : C'u'ang Cê), nom shan du royaume de Ta-li. La capitale s'appelle en pâli *Mithilā* et en tai K'ê : M. Kuo. Cp. avec le nom de "Ta-mong Kouo" donné au futur Nan-tchao, en 649, par le roi Si-nou-lo. En dépit de la glose *Krāsê* = bras de fleuve, la confusion entre "Mông" et "Nông" est apparente dans P.Y. (*ibid.*, p. 120) qui écrit : "le chemin... dans le Nông Krāsê". Il est vrai que, devant cette anomalie, on précise qu'il s'agit d'un chemin pour *nāga*.

la chute de la domination khmère au Lan Na, événement qui est postérieur au milieu du IX^e siècle.⁽¹⁾ Cela nous suffirait, s'il en était besoin, pour écarter la date mythique du VII^e siècle av. J.-C. indiquée par ce texte et dont le remaniement est dû aux préoccupations religieuses et au pédantisme ingénu des chroniqueurs. Le recul de la domination khmère du XI^e au XIII^e siècles a été jalonné avec sûreté par les orientalistes français.⁽²⁾ Au XII^e siècle, qui nous intéresse spécialement, Sūryavarman II, roi du Cambodge et conquérant du Campā attaqua le Nghê-an à plusieurs reprises et essuya chaque fois un échec. En 1137, en particulier, le Campā étant "fermé", les Khmèrs empruntèrent la route du Laos et le col de Hâ-trai. A l'ouest, quelques années tard, Āditarāja, roi mon de Lamp'un dont le territoire confinait au sud-est avec l'empire de Sūryavarman II, résistait victorieusement aux attaques des Khmèrs de Lāvo. Ainsi, vers le premier quart du XII^e siècle, il est vraisemblable que la domination khmère ne dépassait pas d'une façon générale le 18^e parallèle. Le Lan Na ne pouvait s'étendre à l'ouest, car il se serait heurté aux États shans dont la puissance augmentait de jour en jour sous la suzeraineté nominale de Pagan. Au nord, l'État dominant était le royaume lu' d'Ālavī, P'Ālavīraṭṭha, ဝဏ်းလီၤ, de la littérature pâlie tai, dont la capitale se trouvait probablement encore à M. C'è. Il était enserré alors dans des chefferies d'autochtones dont la mieux attestée fut le "royaume" lāwa de Khemaraṭṭha, le futur Ci'eng Tǎng, et il dépendait sinon de M. Māu tout au moins de Sên-wi (Kosambi).⁽³⁾ Quels que fussent leurs éléments ethniques respectifs, le royaume d'Ālavī était encore lié au Lan Na avec lequel il avait constitué autrefois le Yonakarāṭṭha, mais ce nouveau rapport politique

(1) *BEFEO*, XVIII, iii, p. 32 sqq.

(2) Pour le Laos proprement dit par M. Henri MASPERO (*ibid.*), étude capitale omise par M. LE BOULANGER, et pour le "Laos occidental" par M. G. CÉDÈS (*Doc. Laos . . .*, p. 23-6). Une étude de cette période a été donnée par M. G. MASPERO dans *Études Asiatiques* (II, p. 91 sqq.) à propos de la géographie politique de l'Indochine au X^e siècle.

(3) Cf. *P. Y.*, préface, p. 15, 24, 31 (d'après G. MASPERO, *loc. cit.* p. 93, n. 5 et 94, n. 6). Ces vues seront justifiées dans un ouvrage en préparation sur les Lu'. Également la solution proposée pour *Kosambi*, royaume que G. E. HARVEY (*Hist. of Burma . . .*, p. 323) qualifie de mythique (fabulous) malgré les précisions apportées par les chroniques shanes et laotiennes (Ambassade au Lan Sang au XIV^e siècle).

devait être simplement d'alliance. (C'est d'une princesse lui que naîtra un siècle plus tard le fameux Mǎng Rai). Les autres régions principales du Yunnan méridional paraissent avoir été tenues fortement par les Taï indépendants du royaume de Ta-li, bien que celui-ci conservât encore puissance et prestige.⁽¹⁾ A l'est, l'Annam (Dai-viêt) n'a aucune autorité sur les régions du nord-ouest, c'est-à-dire sur le Fleuve Rouge, la Rivière Noire et l'arrière pays de Thanh-hóa et du Nghê-an et ce n'est pas sans raison qu'un ouvrage chinois écrit en 1178, le *Ling wai tai t'a*, n'a aucune connaissance des divisions administratives dans ces directions. Il précise cependant qu'à l'ouest, il y a une route de terre qui traverse le pays des Barbares Pai-y.⁽²⁾ c'est-à-dire des Taï. Ce témoignage d'une grande autorité nous prouve que les Taï occupaient déjà au moins les Hua-p'ân et y détenaient l'hégémonie.

On voit ainsi que l'extension du Lan Na jusqu'au Fleuve Rouge ne se heurte à aucune impossibilité et même qu'elle est de nature à expliquer le silence du *Ling wai tai t'a* sur cette région, silence que M. Henri Maspero a justement relevé.

Il paraît donc infiniment probable qu'un trait d'union politique a joint au XII^e siècle les pays du Mékhong à ceux du Fleuve Rouge et qu'une confédération nominale a groupé les populations de ces régions sous l'autorité d'un conquérant venu du Lan Na. Ce fait pourrait être à l'origine de l'ancienne et passagère indianisation des Taï des S. S. C'âu t'ai, influence dont l'écriture reste le seul vestige.⁽³⁾ Depuis cette époque, cette population a subi l'attraction politique et cul-

(1) A cette époque, le roi de Pagan considérait celui de Ta-li comme son suzerain (*Nan tchao ye che*, l.c., p. 100; G. E. HARVEY, *op. cit.*, p. 48-9). Les dix-sept *kien*, satellites taï du Nan-tchao d'après G. MASPERO (*loc. cit.*, p. 92), sont une erreur de traduction de M. C. SAINSON (*op. cit.*, p. 18) et se ramènent à dix et même à six (V. P. PELLÉROT, *BEFEO*, IV, p. 1104).

(2) H. MASPERO, *Géographie politique de l'Annam*. [X-XV^e siècle], *BEFEO*, XVI, I, p. 31, 35. M. G. MASPERO a reproduit cette information (*loc. cit.*, p. 83) d'après l'ouvrage de Tchao Jou-koua postérieur d'un siècle au *Ling wai tai t'a* et, de ce fait, la tient pour médiocre.

(3) M. E. HUBER (*BEFEO*, IX, p. 586) avait supposé que cette écriture avait été apportée aux Taï par les Birmans au XVI^e siècle, mais M. L. FINOT (*op. laud.*, p. 16) s'est attaché à montrer que seule celle de Lai-châu atteste une légère influence birmane et représente avec les autres écritures similaires une malhabile adaptation du graphisme indien aux langues taï dès avant l'époque de Rama K'âmheng.

turelle du Tonkin annamite et aucun autre témoignage historique ne peut expliquer ces rapports.

3. LAN SANG.

Lan Sang (siamois *Lan c'àng* แลนซัง) est resté le nom, ou mieux une partie du nom officiel, du royaume de Luang-Prabang. Sa traduction courante "million d'éléphants" est considérée comme douteuse et son sens exact, d'après le colonel Gerini,⁽¹⁾ serait "pâturage des éléphants," allusion à deux collines situées l'une à l'est, l'autre au sud de la ville et qui portent, en raison de leur forme, le nom de petit et de grand éléphant. L'espace qui les sépare aurait été appelé figurativement "pâturage des éléphants." Or, comme nous l'apprend M. Cœdès,⁽²⁾ cette explication a été suggérée à son auteur par le roi Chulalongkorn. C'est cette même étymologie, siamoise et non laotienne, que donne J. MacCarthy,⁽³⁾ d'après un fonctionnaire du gouvernement de Bangkok. Nous retombons ici dans le cas de Lan Na,⁽⁴⁾ où le sens de *Lan* a été trahi en transcription par la différence tonique entre le yuen et le siamois. De plus, cette lecture inexacte semble avoir été mal traduite. Sans me fier aux langues du nord, les dictionnaires siamois et laotiens n'admettent pas le sens de "pâturage" (grazing ground) pour *lan*. La valeur sémantique de ce mot est "place rase" comme une tête chauve (*húa lán*), une cour (courtyard) (*lan*), une aire (threshing-floor) siam., *lan na*; lao., *lan k'au*. La graphie siamoise signifie donc "cour des éléphants."

M. Cœdès a apporté un appui à l'interprétation populaire en montrant que *Dasulakkakuvñjaranaqura*, nom pâli de la principauté dans la *Jinakālamālīnī*, chronique du début du XVI^e siècle, signifie "million d'éléphants" et que sa traduction siamoise lève l'amphibologie contenue dans *Satanāganahata*, autre nom du Lan Sang ayant le même sens.

Ce témoignage assez ancien et "d'une indiscutable authenticité" n'est d'ailleurs pas unique et, un siècle plus tard, le P. de Marini dans

(1) *Researches* . . . , p. 147.

(2) *A propos des anciens noms* . . . , *BEFEO*, XVIII, ix, p. 10, note 3.

(3) *Surveying and Exploring in Siam*, p. 71.

(4) *V. supra* p. 79.

(5) *A propos des anciens noms* . . . , p. 10-11.

sa relation sur le Tonkin et le Laos écrit que Lan Sang veut dire "des milliers [pour "million"] d'éléphants."⁽¹⁾ Ainsi, à C'ieng Mãi et à Wieng Čan telle était la signification de ce nom aux époques considérées et ne serait-ce que pour ces raisons, cette étymologie est à préférer à celle dont les autorités siamoises sont les seuls tenants. La relation qui existe dans l'esprit de certains laotiens entre le nom de *Lan Sang* et celui des deux *P'u Sang*, bornes orientale et méridionale de Luang-Prabang, est toute simple: Il s'agit du même mot *Sang* (éléphant). J'ajoute que cette discussion a trait uniquement à l'étymologie populaire de Lan Sang. Le problème de sa plus lointaine origine, qui passe ma compétence, conduirait à remettre en question non *lan* mais *sang* ou plutôt l'expression toute entière. On ne peut en effet se défendre d'établir un rapprochement entre Lan Sang et les noms composés avec *na*, ni de regarder du côté de la toponymie pseudo-chinoise du Yunnan, voies dans lesquelles les recherches me semblent devoir être conduites.⁽²⁾

4. CONCLUSIONS. LES HIÉRARCHIES DE DIGNITAIRES.

De l'étude qui précède, on conclura que ce n'est pas par simple coïncidence que les noms emphatiques des principautés tai commencent tous par un mot dont un des sens est numérique. D'ailleurs

(1) "... avvegna che l'abbondanza degli Elefanti da il nome al Regno; che tanto vale a dire Langioni, quanto migliaia di Elefanti" (G. F. de MARINI, *Delle Missioni . . . nella Provincia del Giappone . . .*, V, Rome, Tinassi, 1653, p. 448) — La transcription italienne *Langioni* donnée d'après un voyageur ayant séjourné dans le pays même permet de faire une remarque importante sur la phonétique laotienne de Wieng Č'ang au XVII^e siècle. On prononçait "Lan Č'ang" ou "Čaň" et non "Sang", avec la sifflante, comme en shan et en laotien modernes. Les transcriptions chinoises Lan tchang 欖掌 et Nan-tchang 南掌 (celle-ci a désigné seulement Wieng Čan depuis que la capitale y fut établie en 1564 [*Tien hi*, loc. cit., p. 156], les notations portugaise "Lanĵao" et italienne "Langiona" (GERINI, *op. cit.*, p. 149) ne sont pas aussi probantes car les premières ont pu être calquées sur le lu' ou le yuen et les secondes sur la prononciation siamoise.

(2) P. Y. (Textes, p. 4, cité in *Ann. du Siam*, I, p. 97, n. 3) rapporte une légende relative au creusement du Mékhong (*Lan tsung kiang* et *Kieou long kiang* en chinois) par le roi *nāga Satanāga* et son peuple yunnanais. Quelques lignes plus loin figure un autre roi *nāga* appelé *Nahuta* (Cf. P. Y. p. 2, 5, II et *Ann. du Siam*, p. 94, 95, 98, 99, 114). Il n'est donc pas douteux qu'au moins dans l'esprit des Tai il a existé un rapport maintenant inconscient entre Lan Sang et le nom chinois du haut Mékhong.

seuls Lan et P'ân ont vu leur étymologie contestée. Ce sens correspond bien dans les trois cas en litige : P'ân-na, Lan Na et Lan Sang à la forme graphique de chacun de ces noms dans le dialecte de la principauté qu'il désigne. Le problème des tons perd de son importance du fait que le yuen, le laotien et le lu' ne les distinguent pas d'une façon précise dans l'écriture. Remarquons seulement que, lorsque le mot *p'ân* de S. S. P'ân-na a été emprunté au taï noir par le laotien, il a subi la correction tonique exigée par le système des correspondances phonétiques en passant du ton descendant supérieur (H. Maspero) ou *élevé infléchi* (Diguët) au ton égal ou moyen.⁽¹⁾ Il est donc manifeste que l'usage des noms à éléments numériques est traditionnel chez les Taï de l'ouest pour désigner leurs principautés. La généralité de ce fait n'a cependant pas un caractère aussi systématique qu'on serait tenté de le croire. Les applications de ces nombres sont de nature bien différente et indiquent la part d'arbitraire qui entrent dans leur rapprochement abstrait.

Dans le premier groupe, celui des nombres inférieurs à cent et non multiples de dix, ils totalisent en apparence des divisions territoriales. Dans le second, constitué par *p'ân* et *lan*, unités d'ordres supérieurs à la centaine, ils ont une signification complexe qu'on tentera de faire entrevoir.

Au premier groupe appartiennent les dodécarchies : Síp-sông P'ân-na, les Douze P'ân-na lu' ; Síp-sông c'âu taï, les Douze seigneuries (ou sous-préfectures montagnardes : ch'âu (*cheou*) des Taï de la Rivière Noire ; Síp-sông c'âu taï, les Douze seigneuries des T'âi rouges du Sông (N'ân) M'ã, dont le souvenir est bien rarement évoqué.⁽²⁾ Toutes les listes qui prétendent énumérer les 12 P'ân-na lu' sont en désaccord. Dès qu'on veut pousser une enquête à ce sujet, on s'aperçoit vite que ce nombre est largement dépassé, car il existe de

(1) H. MASPERO, *Syst. phon. des langues thai*, p. 162-3. Le Dict. de GUIGNARD paru depuis le travail de M. M. permet d'établir la concordance du laotien (L) au taï noir (N) pour la sourde *p* : $N = L_2$; $N^2 = L_4$; $N_4 = L^3$; $N^3 = L$ (L_2 est le ton montant du P.G.). P'ân³(N) "mille" correspond bien à *p'ân* (L), et *p'ân* (N) "partager" à *p'ân*² (L).

(2) Le Cap. CUPET énumère ainsi ces 12 seigneuries du sud, situées de S'óp Sim au N'ân Ma (*sic.*) et difficiles à retrouver sur les cartes : M. Sim, M. Pung, M. C'iang Kong, M. Lat, M. C'iang Nu'a, M. Li, M. Pang, M. C'iang Y'ên, M. Le ke, M. Êng, M. K'ong, M. C'an Ya Tiu'ña (Sang Yang) (*Voyages au Laos* . . [Mission PAVIE, Géogr. & voy., III], p. 45).

“petits” et de “grands” P’än-na. La limitation à douze est donc purement conventionnelle et exprime la totalité par un symbolisme de même nature cosmologique que celui des Chinois. Le *Senu*, assemblée de douze vassaux lu’, figure le cercle zodiacal autour du Roi soleil, comme l’indiquent la position géographique de quatre d’entre eux considérés fictivement comme les plus importants, et les titres d’orientation portés par les dignitaires de la principauté soeur de Luang-Prabang.⁽¹⁾ En Chine, le plus frappant exemple de l’affectation d’un seigneur, d’un mandarin ou d’un officier aux divisions cosmologiques de l’empire est une stèle funéraire ancienne qui montre les animaux cycliques servant d’attributs à douze personnages chinois à costume officiel.⁽²⁾

C’est évidemment pour ces raisons, aujourd’hui méconnues, que le nombre des seigneuries dans les principautés taï du Tonkin occidental est invariablement ramené à douze, malgré l’instabilité inhérente à la condition de ces terres. L’Annam ancien a compté sous les Ngô douze seigneuries.⁽³⁾ Pour l’empire chinois, M. Chavannes s’avoue embarrassé par la division en douze régions instituée par l’empereur Chouen.⁽⁴⁾ L. de Saussure, dans un de ses célèbres mémoires sur l’astronomie chinoise, a démontré depuis lors que “la division théorique de l’empire se conformait à cette symétrie cosmologique, les mêmes séries de symboles étant appliquées indifféremment à la division du ciel et de la terre en 4, 8, 12 parties périphériques.”⁽⁵⁾

Au groupe des nombres inférieurs à cent appartiennent les déterminatifs formés avec 32, 57 et 84, totaux respectifs des P’än-na ou Mu’ang de C’ieng Sên, C’ieng Mãi et du “plus grand Lan Na” du

(1) Cf. [Fr. GARNIER], *op cit.*, I, p. 407; F. W. CAREY, *Two Trips in the Chinese Shan States* (China-Imp. marit. Customs-V. Off. Ser., n° 60), Shanghai, 1899, p. 7; W. C. McLEOD, *Copy of Papers*.. (Blue Books. Papers relating to China, XV), p. 81; L. de REINACH, *op cit.*, édit. posth., p. 26, 284. (Les titres de dignitaires du Lan Sang qui appartiennent à cette classe sont *P’ya sieng nu’a*, le P’räya du Nord et *P’ya sieng tuo’*, le P’räya du sud.) Cf. W. C. DODD, *op. cit.*, p. 185, qui donne 28 districts, et *Mission PAVIE*, Géogr. & Voy., II, p. 136.

(2) Ed. CHAVANNES, *Note additionnelle* [à “*der Cyclus der zwölf Thiere*” de B. LAUFER], *T’oung pao*, 1909, p. 73-5.

(3) TRU’O’NG-VINH-KÝ, *Cours d’histoire annamite*, p. 44-5.

(4) *Les mémoires*.. de Se-ma-Ts’ien, III, p. 384; I, p. 65.

(5) *Le cycle des douze animaux*.., J.A., 1920, p. 61-3.

XII^e siècle. Il est très difficile de dire si ces nombres ont eu, à leur apparition, une base de réalité. Pour 57, ce caractère est probable, car ce nombre n'est pas symbolique en pays taï. Pour 32 et 84, nous avons vu ce qu'il fallait en penser.

Avec le groupe des nombres supérieurs à la centaine, nous quittons le domaine de l'histoire et de la symbolique. De même que la famille taï (*p'i n'ong*) est classée sommairement par groupes d'âge, les aînés (*p'i*) et les cadets (*n'ong*), par rapport à l'individu, la société taï est fondée sur une hiérarchie gérontocratique, celle des Anciens (*T'au k'ön*) ou notables⁽¹⁾ qui existe au moins chez tous les Taï de l'ouest. On prendra comme exemple d'une de ces hiérarchies celle du Laos siamois qui comporte, d'après Mgr. Cuaz,⁽²⁾ six degrés énumérés dans l'ordre décroissant et dont les titres sont : 1° P'äya ; 2° P'ä ; 3° Luang, P'yä ; 4° Sên K'un ; 5° Mu'n ; 6° T'ao. Deux degrés sont exprimés numériquement : *Sên*, 100.000 et *Mu'n*, 10.000.

Faute de données complètes et sûres, je ne prétends pas serrer ce problème, mais je pense, en l'état actuel de la documentation, que la hiérarchie propre des Taï s'exprimait en bénéfices de rizières (*nu*) évalués numériquement. Plus tard, d'autres hiérarchies à numéraux sont entrées en usage sous l'influence de certains dénombrements par foyers et sous celle d'un rapport conventionnellement établi entre le produit des rizières et le nombre des foyers qui les cultivent.

Chez les Taï noirs, au sujet desquels on possède l'étude du général Diguët, " le *quan tchao* (seigneur) est le seul propriétaire foncier de tout le territoire qu'il commande," selon une des règles fondamentales du vieux droit taï puisque le domaine est la substance même du seigneur. A chaque seigneur ou à chaque notable est attribué un certain nombre d'arpents ou *möu* de rizières : le *quan tchao* en aura 5, par exemple ; le *thó-taille* 4 ; le maire 3, le *phó l'y* 2 et les notables de village un."⁽³⁾ Chez les Lu', aux seigneurs et aux notables sont attribués dans les partages périodiques de rizières des parts supplé-

(1) Chez les Laotiens français (L. de REINACH, *op. cit.*, édit. posth., p. 236 ; *Notice sur le Laos* . . du Lt.-col. TOURNIER, p. 53) ; chez les Taï noirs (Cap. DIGUËT, *Étude de la langue tay*, p. 9-10) ; chez les Taï des Huä-p'än (Cap. CUPET, *op. cit.*, p. 114) ; etc . . .

(2) *Manuel de conversation franco-laotienne*, p. 51.

(3) *Op. cit.*, p. 20.

mentaires proportionnées au rang de chacun.⁽¹⁾ Le seigneur, en décernant une dignité, accorde donc du même coup une dotation sur l'usufruit de son domaine. Les nobles qui ne sont pas investis de la puissance seigneuriale bénéficient des mêmes faveurs selon leur rang, supérieur à celui des notables. Il faut remarquer que la noblesse taï n'est pas une caste car elle reste ouverte par le bas et admet une classe de notables héréditaires qui se confond rapidement avec elle, notamment chez les Taï noirs. Seule la noblesse de sang royal est d'essence particulière. Mais la liste des titres successifs portés pendant la période historique par les souverains, en particulier ceux du Lan Sang, montre son identité avec celle des titres de notabilité actuels dans l'ordre croissant.⁽²⁾ Ainsi, de nos jours, les plus anciens titres royaux *P'ô luang*, *K'ân*, *T'ao*, se trouvent être portés par les notables du rang le plus bas et parfois même de race k'a. On peut donc croire que le roi, en prenant ou en recevant un nouveau titre, conférait celui qu'il abandonnait à de hauts dignitaires du rang le plus élevé, créant ainsi un nouveau degré. Mais cette promotion entraînait d'autres dans toutes les hiérarchies et les titres qui étaient repoussés au dernier rang par suite de la limitation du nombre des degrés tombaient plus tard en désuétude ou étaient décernés à des chefs k'a à titre purement honorifique.

Dans la distribution d'usufruits faite par le seigneur taï noir, supposons qu'à la progression arithmétique de raison 1, qui semble avoir été imaginée par le général Diguët, soit substituée la progression géométrique de raison 10. n étant considéré comme égal à 10 na , dotation accordée au notable de rang le plus bas, les parts donnant leurs noms aux titres deviennent :

-Sip-na	}	Inusités.
-Hôï-na		
-P'ân-na		

Ce dernier est également inusité, mais l'analogie avec *mu'n-na*, à la fois circonscription territoriale et titre de dignité, fait conjecturer son existence ancienne. Dans la hiérarchie civile siamoise, on dit *p'ân*.

(1) C'était le système en usage dans le Nan-tchao (PARKER in *Gazetteer*, I, i, p. 263). On ignore si les seigneurs *ngai-lao* avaient imposé ce régime ou l'avaient trouvé en vigueur.

(2) P. LE BOULANGER, *op. cit.*, p. 39-40.

-Mu'n-na : D'après le P. Guignard⁽¹⁾ titre existant au Trán-ninh, semble-t-il, et nom de circonscription territoriale.

-Sên-na : On dit Sên.

-Lan-na

C'est le nom de la principauté de C'ieng Mãi mais l'analogie avec mu'n-na et la légende qu'on lira plus loin montrent qu'il signifiait à l'origine, "bénéficiaire d'un million de *na*". Lan-na a fait certainement partie à une époque reculée de la titulature populaire des souverains yuen et a servi ensuite par extension à désigner le royaume. Le roi Ku'-na, qui régna à C'ieng Mãi de 1335 à 1385, portait un nom, ou plus exactement un titre personnel, qui signifie précisément "million de *na*". *Ku'* ayant la même signification que *lan* a été employé pour éviter l'amplibologie entre les deux *Čau Lan-na*, l'un titre général et l'autre titre personnel. Cela est si vrai que ce prince porte dans l'inscription de Wät P'á Yu'n un titre analogue mais un peu différent : Sông sên na, c'est-à-dire "Deux cent mille *na*."⁽²⁾

Si, de nos jours, les dotations sont encore réelles en pays lu' et taï noir où elles sont faites en usufruit, elles n'ont plus au Siam qu'un caractère fictif et hiérarchique. L'origine en reste d'ailleurs très apparente puisqu'en siamois "dignité" s'exprime par un mot composé : *sākđina* dans lequel *sākđi* signifie "dignité" et *na* "rizière." Cette relation entre l'importance de la dotation et le rang du bénéficiaire a des racines si profondes dans la coutume taï que les Siamois continuent à la placer à la base de leur hiérarchie civile, alors même que rien autre ne vient rappeler dans les provinces méridionales l'existence de ce fait juridique ancien. Par régression, ils l'ont même étendue jusqu'au dernier échelon de leur société : Les esclaves, les pauvres et mendiants sont mis au rang de bénéficiaires théoriques de cinq *na*.⁽³⁾

D'après les indications des anciennes lois dans lesquelles *na* figure accompagné de *răi*, la numérale des champs, M. Lingat a glosé *na*, dont le seul sens actuel en siamois et en laotien est "rizière," par

(1) *Dict.*, h. v. La charte de Wät Kéo cite le "Čau mu'n" de M. Ke (L. FINOT, *op. laud.*, p. 169).

(2) V. G. CÆDÈS, *Doc. Laos...*, p. 95 et n. 1; p. 195.

(3) R. LINGAT, *L'esclavage privé dans le vieux droit siamois*, p. 160, note 2 renvoyant à l'art. 28 de la loi sur la hiérarchie civile (? 1396 A. D.).

“mesure de surface employée fictivement.” Toutefois, la valeur sémantique de ce mot en yuen moderne et surtout dans l'épigraphie du XVI^e siècle, laisserait supposer que l'acception siamoise originelle, bien avant la rédaction des lois, était probablement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui.

L'inscription de Wät *Suvanna Ārāma* (n^o V, *Mission Pavie*), datant des premières années du XVI^e siècle, dit que le roi de C'ieng Māi fit don de 100.000 rizières, *wāi na sēn nū'ng*, à ce temple.⁽¹⁾ Le P. Schmitt, dont je cite la traduction et que ce chiffre élevé a étonné à bon droit, estime qu'il faut attribuer le sens de “grand nombre” et ajoute que l'usage de faire des donations de rizières à un temple n'existe plus au Siam. Mais, plus loin, lisant l'inscription de Wät Lämp'ng (n^o VI, *Mission Pavie*) où il est dit que le roi du Lan Na fit don de “toutes les rizières royales, à savoir trois millions cinquante mille rizières,”⁽²⁾ l'éditeur en présence d'un fait analogue change d'explication et ne voit plus là qu'une simple exagération. En ce cas, on ne comprend guère pourquoi 50.000 rizières auraient été ajoutées à une expression hyperbolique. En traduisant, comme l'a fait le P. Schmitt, les *na* sont indiqués par des multiples de dix mille. On conçoit sans peine que tel ne serait pas le cas s'il s'agissait du nombre de lopins contenus dans une étendue de rizières ou de la mesure de ce terrain à l'aide d'une unité de surface.⁽³⁾ De nos jours, les Lu' comme les Laotiens ne mesurent pas les rizières;⁽⁴⁾ c'est montrer clairement qu'ils attachent plus d'importance à la récolte qu'au terrain. Toutes ces difficultés seraient levées si les dotations de ces épigraphes ne furent point constituées par l'usufruit de terres déterminées mais par une rente ou un don en riz prélevé sur le revenu du domaine ou d'un district, *na* signifiant alors “rapport de rizière,” “récolte,” “riz” et s'exprimant en nombres, c'est-à-dire en

(1) Mission PAVIE, *Etudes diverses*, II, p. 266; I.12, n^o 1.

(2) *Ibid.*, p. 283 et n^o 2; I.7, v^o 1.

(3) Cf. l'inscription mon de Wät Don à Lämp'un. (G. CŒDÈS, *Doc. Laos.*, p. 191).

(4) Cf. *Dict.* de GUIGNARD, p. LIII. A la vérité, on trouve dans les textes quelques exemples de rizières mesurées en brasses (*wa*), donc par leur périmètre.

poids.⁽¹⁾ Or, tel est bien le cas.

Reportons-nous au passage visé de l'inscription VI *Pavie* qui, soit dit en passant, contient des formes dialectales k'o'n ou lu'.⁽²⁾

V°1—(5) (Titre) pèn cà mo'n biñ jyan hmai mī

(6) rājakhēt dān hlāy an kōt hmāy vai kǎp ārāma an nī

(7) nā sām lān hā hmū'n ban vai kǎp brah ceti sī tām sī

(8) sèn pēa vai kǎp brah cau no' vihāra hā sèn pēa vai k

V°2—(1) āp uposata sī sèn pēa vai pen cān han lān hā sèn

(2) ha hmū'n ban pēa cai hū' phū nāy kin sòn sèn pēa nā

(3) dān moan nī yū nai hmū'n khau sèn khau nai bau(n)ā
kūht.

Ce qui veut dire : "(Titre), souverain de M. P'ng C'ieng Mǎi, propriétaire de tout le territoire royal, décide de prélever⁽³⁾ sur (la récolte), en faveur de ce temple, trois millions cinquante (et un) mille de riz, (à savoir :

—pour le *cetiya* carré, quatre cent mille cauris,

—pour le Bouddha du monastère, cinq cents mille cauris,

—pour l'*uposatha*, quatre cent mille cauris,

—pour la nourriture des religieux, un million cinq cent (un) mille cauris,

—comme don gracieux aux chefs, deux cent mille cauris. Tout ce

(1) Sur les amphibologies qu'entraîne l'usage des numéraux comme poids, comme valeurs et pour dénombrer les objets (monnaies, cauris, noix d'arec, etc.), voir le cas particulier exposé par M. G. CŒDÈS (*Doc. Laos* . . . , p. 118, n. 2). Cette imperfection marquante de la sémantique taï oblige à s'en tenir dans les traductions à des formules littérales telles que : "dix mille d'or", "un million d'arecs". M. C. a déjà montré que l'unité de poids n'est pas le tical (V. contra = C. NOTTON, *Ann. du Siam*, I, p. 10, n. 1). On peut ajouter à son argumentation cette preuve empruntée au haut Laos : Le *ma'n* (12 kg.) équivaut, d'après le P. GUIGNARD, *Dict.* p. LIII) au poids de 800 et non de 10.000 ticaux.

(2) Notation du *Recueil des inscriptions du Siam* (I, p. 10-12) qui vaut à la fois pour les langues indiennes et pour le taï ancien, sous quelques réserves.

(3) *Wai* signifie ici "donner pour être mis en réserve" (Cp. avec le sens courant du mot) et s'oppose nettement dans ce texte à *hū' . . . kin* "donner pour être dépensé" (1.2, v°2).

riz est logé dans le grenier⁽¹⁾ du district de Kāht.

Le P. Schmitt a sauté *ban* (p'ān) et *lān* probablement parce que *nu'ng* (un) est sous-entendu après ces numéraux, licence qui n'est plus permise dans ce cas par la syntaxe moderne. Sans espérer être entièrement correcte, la présente traduction rétablit au moins les nombres dans leur intégrité. Les erreurs de l'épigraphiste sur ce point sont d'autant moins explicables que ces nombres sont susceptibles d'une vérification évidente: le total des cauris (*pēn* = *hiā*) est égal au nombre qui indique le poids de *na*, remarque pleine d'intérêt pour notre recherche, car elle nous invite à faire correspondre un cauris à l'unité de poids fictive qui se dénommerait "un". Dans l'inscription de C'ieng Sên,⁽²⁾ le don d'une quantité indéterminée de *na* est complété par la mention *kāp sên péa* "avec cent mille cauris". Dans un cas analogue, il s'agit de la dotation faite par Māng Rai au bénéfice de Wāt Kan T'ôm, la chronique de C'ieng Māi (traduction C. Notton)⁽³⁾ dit que "chaque année, 620,000 cauris furent prélevés sur le tribut des rizières" pour la nourriture des religieux. Ce "tribut", bien entendu, était versé en riz. Les autres cauris "prélevés" sur le P'ān-na C'em et C'è C'ang servirent à fournir les religieux en aliments et en arcc. On voit donc que les cauris jouaient en de tels cas un rôle à la fois figuratif, distributif et mnémotechnique. On me permettra de citer une observation qui illustre d'une manière frappante la vieille coutume attestée par

(1) Le P. SCHMITT a vu un toponyme dans "hmu'n khau sên khau". Le point de vue que je soutiens ici me fait proposer d'y voir un terme figuratif pour "grenier", sens qui s'accorde toute aussi bien à la lettre du texte. D'ailleurs, voici la traduction du passage entier par le P. SCHMITT (*loc. cit.*, p. 283-4): "A ce même moment, le Somdec phra : cri . . . fit inscrire comme dotation faite à cet ārāma toutes les rizières royales, à savoir : trois millions cinquante mille rizières. Au nom des phra : cetiya placés aux quatre côtés de la pagode, il fit faire quatre cent mille titres de propriété. La statue de Buddha qui se trouve placée dans le vihāra (temple) en reçut cinq cent un mille titres; l'upōsatha en reçut cent mille. Cent cinquante autres mille furent réservés pour l'entretien des bonzes. Les chefs préposés au service de la pagode reçurent de leur côté deux cent mille titres. Toutes ces rizières se trouvent situées dans l'arrondissement dit hmin khao seen khao et dans celui de Vanākut".

(2) L. FOURNEREAU, *Le Siam ancien*, I, Inscription de C'ieng Sên, 2e f., 1.5.

(3) *Ann. du Siam*, III, p. 53.

l'inscription : L'impôt dans le haut Laos français est personnel, mais, en fait, les chefs indigènes le considèrent toujours comme global par villages ou hameaux, d'autant plus qu'il y a des écarts sensibles entre le chiffre théorique et le chiffre des inscrits. Un litige s'était élevé, une année, entre l'Administration et Yang-ta, chef du groupe Mèo de Bùn-no', au sujet de l'impôt payé par un hameau qui, selon l'humeur vagabonde des Mèo, avait émigré entre temps. Quelle ne fut pas ma surprise de voir Yong-ta aller chercher au fond d'une hotte et déplier des petits bouts de papier, un pour chaque hameau, contenant autant de grains de maïs que de piastres payées. C'était, à son point de vue, un argument irréfutable de sa bonne foi et une preuve de l'excellence de sa mémoire. Il est clair que si l'on se servait encore de cauris dans la région (ils sont toujours utilisés par les montagnards de la famille lo-lo comme ornements), c'est eux qui auraient servi à ces opérations.⁽¹⁾ Quiconque a vécu à l'intérieur du pays taï comprendra que, faites en monnaie ordinaire, les dotations royales pour la nourriture en riz des communautés religieuses auraient été illusoires, car à certaines époques, malheureusement trop fréquentes, il est impossible de se procurer du riz dans le commerce même à prix d'argent. En posant *p'ăn biă* mille cauris = *p'ăn* = 1 kg. 200, le don de riz fait à Wăt *Suvanña Ārāma* est de 120 Kg. et celui fait à Wăt Lāmpo'ng de 3661 Kg. 200. La seule tradition yuen publiée sur l'étymologie de Lan Na tend à confirmer que *na* comporte une évaluation en poids : "Ils [les Yuen] pesèrent le lit en pierres de Chăo *Suvanña Khămdēng* et lui trouvèrent le poids de un *lan*. Ils prirent l'indice (de ce poids) pour nommer la ville" : Lan Na C'ieng Măi.⁽²⁾ Malgré la suspicion dans laquelle on doit tenir ses pareilles, cette légende offre l'intérêt de montrer qu'à une certaine époque et

(1) Les cauris constituaient, selon toute vraisemblance, des "bons" à remettre aux préposés des greniers royaux pour percevoir ces marchandises.—

D'autre part, n'est-ce pas en *Lan biă* ล้านปี (million de cauris), associé dans l'esprit des Laotiens (?) au mot "grenier", qu'il faudrait corriger l'énigmatique "Lan Piyéa" (million de greniers), nom sous lequel les membres de la Mission PAVIE (*Études diverses*, II, p. 1, n. 1 et passim) désignent le Siam et qu'ils n'ont certainement pas inventé, pas plus que sa traduction ? C'est intentionnellement qu'il n'est pas étudié ici à côté des autres noms de principautés à éléments numériques, car aucun dictionnaire et aucune autre source, à ma connaissance, ne mentionnent ce nom ou son composant "Piyéa."

(2) *Ann. du Siam*, I. p. 10.

dans le pays même, telle était l'interprétation populaire de l'expression en cause. Au reste, la métonymie étant le mode favori de dérivation des mots *t'ai*, *na* a encore actuellement en yuen le sens de "récolte de riz,"⁽¹⁾ alors qu'en lu' et en laotien c'est *K'au* (riz) qui sert à exprimer cette idée.

Peut-on conclure de cet exposé que P'an-na et Lan-na étaient des titres de dignité comportant une rente en riz de 1 Kg 200 et 1.200 Kg respectivement? Certainement non et on peut s'en persuader en reprenant le terme *P'an-na* dont on a vu plus haut le sens territorial et la valeur pratique. Cette expression n'est pas figurative, comme je l'ai cru longtemps. On concevrait fort bien que l'on pût désigner un "casier" par le symbole "mille carrés," mais cette explication soulève deux difficultés. La première est que, parmi ses acceptions, *p'an* a celle de "lopin de terres labourables," c'est-à-dire une étendue non divisée.⁽²⁾ La seconde est que l'on ne connaît ni *s'p-na*, ni *hoi-na* et qu'ainsi *p'an-na* a toutes les chances d'être le nom de base. Ceci nous conduit à sonder l'étymologie de *p'an*. Celle de *hoi*, qui avait paru évidente à un remarquable connaisseur comme le P. Guignard, a fait l'objet d'une rigoureuse démonstration philologique de la part de M. M. G. Cœdès et J. Burnay.⁽³⁾ Alors que les autres *T'ai* (Shans compris) se servent pour désigner le nombre "cent" du numéral chinois *pak* (forme cantonnaise de *pai*), les Siamois, les Laotiens, les Lu' et les *T'ai* de la Rivière Noire utilisent le mot *t'ai hoi*, *roi*, signifiant "enfiler." Un *hoi* était donc primitivement une ligature de monnaies enfilées (coquillages, puis métal). C'est également à cet usage que semble dû l'emploi du mot *t'ai p'an*, *p'an*, signifiant "enrouler" "bobiner," pour le nombre "mille" dans les groupes où *hoi* sert à dire "cent."⁽⁴⁾ On peut donc croire que jadis dix ligatures étaient normalement enroulées sur elles-mêmes pour leur transport. Le tableau ci-dessous fait constater l'identité des deux mots dans trois sur quatre des langues *t'ai* en question, la con-

(1) *Ibid.*, p. 9, note 3.

(2) *Dict.* de GUIGNARD, p. LIII. Ce sens ne figure pas s.v. *P'an*.

(3) *J.S.S.*, XX, i (1926), p. 49-52.

(4) Sauf chez les *T'ai* du Tonkin septentrional qui emploient Syien (du chinois: Ts'ien) F. M. SAVINA, *Dict. tay-annamite-français*, Hanoi, 1910, p. 415. A signaler la persistance fort intéressante de la nomenclature de l'ouest chez les *T'ai* du Kouang-si (Cf. W. C. DODD, *op. cit.*, p. xxi).

cordance tonique entre le laotien et le taï noir ayant été démontrée précédemment.⁽¹⁾

Langue	Enrouler	Mille	Observations
Siamois	p'ăn ^{2*} ฝั้น	p'ăn ฝั้น	*Exactement "tourner." Il ne s'agit peut-être pas du même mot commun. Cf. lao. : p'an ² ayant le même sens et dont le ton correspond à p'ăn ² **E. DIGUET, Etude...., s. v. Guêtres.
Laotien	p'ăn	p'ăn	
Puŏn	păn	păn	
Taï noir	păn ^{3***}	păn ³	

P'ăn a donc eu très vraisemblablement comme sens ancien voisin de "enrouler" celui de "clôture" ou, si l'on veut, de "périmètre," puis, par métonymie, d' "enclos" ou de "surface," ce qui explique l'acception "lopin de terres labourables." *P'ăn-na* ne signifierait pas autre chose que "enclos, casier de rizières." Et telle est en effet la signification qu'il possède dans la chronique de C'ieng Măi, comme on l'a vu plus haut. Lorsque *p'ăn* a acquis un sens abstrait numérique, *p'ăn-na* dans l'acception de "revenu d'un casier" s'est trouvé être figuré par "un mille (poids) de riz." Cette façon de conduire le raisonnement peut paraître spécieuse, mais elle est celle de l'esprit taï, car il existe des témoignages formels de ces équivalences et extrapolations apparemment déconcertantes :⁽²⁾ On verra plus loin comment "chef de dix" signifie au Trăn-ninh une parcelle de rizières. Lorsque la chronique de C'ieng Măi énumère les *P'ăn-na* ou districts de C'ieng Sen, elle précise qu'il y en avait sept ici, neuf là et qu'à P'ă-le, il y avait "500 *Na*," autrement dit un demi-district.⁽³⁾ On surprend donc *P'ăn-na*,

(1) P. 105, note 1. La notation des tons est celle de M. Henri MASPERO (V. *ibid.*).

(2) En voici un exemple : Au Trăn-ninh, un *păn* (mille) (de riz ?) vaut 35 *mu'n* (en taï, "trois cent cinquante mille"), soit 420 ou 525 kg de riz en épi (Dict. de GUIGNARD, s.v. Pan).

(3) *Ann. du Siam*, III, p. 79.

venant de quitter sa valeur unitaire étymologique, à son premier degré de désintégration, alors que le nombre 500 n'a aucune signification réelle. Ainsi s'explique philologiquement la recurrence régressive des Siamois qui sont descendus jusqu'aux nombres les plus bas et celle progressive des autres Taï qui ont atteint le million, afin d'exprimer par des évaluations en dotations de riz les hiérarchies de leurs sociétés. Cet exposé, fait par retouches successives pour tenter de dissocier les différents plans de la pensée taï passablement confuse, permet de croire que, dans les temps lointains, le P'ân-na était le dernier notable de Muang, celui qui avait la charge d'un casier de rizières et qui recevait sa dotation sur la récolte de ce casier, les degrés supérieurs ne comportant pas nécessairement des dotations de dix en dix fois supérieures.

Pour en venir aux classes de dignitaires distinctes de celles titrées, les lois siamoises nous font connaître une hiérarchie qui s'exprime au moyen de termes comprenant des nombres croissant de 10 en 10 après *huă pak* auquel l'étymologie semble attribuer le sens de "chef de foyer." Ce sont *huă pak, nai sîp, nai roi, p'ân, k'ân, mu'n*, etc.⁽¹⁾ Les Taï de la Chaîne annamitique ont un système analogue de dignités dont les titres sont : *huă hoi, huă p'ân, huă mu'n*. On pourrait donc croire que nous nous trouvons dans les deux cas en présence de hiérarchies de chefs (*nai, huă*) désignées par le nombre de foyers auxquels chaque degré donne le droit de commander ou qui est attribué en fait à chacun comme commandement. Mais la réalité est moins simple. Le Dr. Lefèvre de la mission Pavie,⁽²⁾ qui fut seulement un voyageur en pays taï mais dont les observations sont justes, rapporte que dans les Hua-p'ân "[les] rizières sont divisées en plusieurs parcelles qu'on appelle hua-sibs [huă-sîp]. Chaque hua-sib représente la surface cultivée par les habitants de dix maisons, et donne comme rapport annuel dix kaubats [k'âu bat] c'est-à-dire quatre-vingts piculs." Le terme *huă-sîp* indique donc un rapport entre un foyer et la parcelle de rizières d'où celui-ci tire sa subsistance. De plus, l'unité fondamentale de surface qui est inexprimée est elle-même en rapport avec l'unité de mesure de grains puisqu'elle donne théoriquement comme récolte un *k'âu bat* de riz. Une aide inattendue en faveur de la justesse de la remarque faite par

(1) Je suis redevable de ces renseignements à l'obligeance de M. R. LINGAT.

(2) *Un voyage au Laos*, p. 200.

le Dr. Lefèvre est apportée par un des noms emphatiques de la province de Sam nu'a : *Huǎ p'ǎn ha t'ǎng hōk*⁽¹⁾ qui est traduit traditionnellement "*Huǎ p'ǎn* cinq plus un sixième" (*sic!*) par un singulier mépris de la syntaxe tai. Quoi qu'il en soit de *t'ǎng hōk*, exemple à peu près unique d'une construction sur le modèle de *t'ǎng lay* "tous," *ha* est fautif de toute manière. Il faut corriger ce nom en *Huǎ p'ǎn-na...*, comme le démontre la répétition de ce terme dans *Huǎ p'ǎn ha t'ǎng ha* confédération lu' autour des M. U., au dire de M. Pavie, nom qui s'interprète par "cinq cantons."⁽²⁾ *Huǎ p'ǎn-na*, que je traduis "chefferie," révèle donc une forme hybride de *huǎ p'ǎn* et de *p'ǎn-na* prouvant l'existence du passage des hiérarchies par *na* à celles par foyers.

Les premières sont vraisemblablement antérieures aux secondes et je risquerai quelques hypothèses sur les causes probables de l'adoption de ces dernières.

Dans les sociétés chinoise et sino-annamite modernes, il existe des clans familiaux (*sing, tihk*), alors que chez les Tai le clan est resté territorial ou mieux communal. C'est le *Muang* (*M'ong, M'ong*) dont tous les membres portent en effet le même nom générique. Pour prendre un exemple dans la circonscription que j'ai administrée, une personne originaire de M. Yô reste un Tai Yô oǎ qu'elle aille. Lorsqu'un groupe d'habitants quitta définitivement ce Muang pour s'installer dans un autre d'une autre province (à M. Bêng, sur le Nám Bêng), le nouveau quartier qu'ils fondèrent fut appelé *Ban Yô*.⁽³⁾ D'autre part, la notion de groupe familial est loin d'avoir chez les Tai la précision qu'elle a chez les Chinois et les Annamites qui pratiquent un système strict de filiation agnatique et un culte des

(1) P'yǎ Präc'akít (*Ann. du Siam*, I, p. 94. n. 4) et de nombreux auteurs l'écrivent *Huǎ p'ǎn t'ǎng hōk*, ce qui montre bien que *ha* ne signifie pas "cinq" et qu'il est superfétatoire.

(2) *Exposé des travaux* (Mission PAVIE—Géogr. & Voy., II), p. 5.—De même l'extravagante traduction de *Huǎ p'ǎn* par "mille sources" ou "mille têtes" a acquis force de loi. On la trouve sous la plume de M. LAGRÈZE (U. MALPUÏCH, *Le Laos touristique*, p. 255). Pour qu'elle fût possible, il faudrait, d'après la syntaxe laotienne, que le numéral précédât le nom. Comme on l'a vu, le sens littéral de cette expression est "chef de mille" (rizières ou foyers).

(3) La traduction habituelle et commode de *Ban* (shan, *Mun, Wan*) par "village" n'est pas à recommander, au moins dans une étude sociologique. Le *Muang* étant l'unité sociale, *Ban* désigne aussi bien un quartier du chef-lieu qu'une section éloignée, c'est-à-dire un village.

ancêtres entraînant la tenue d'un véritable état-civil figuratif. L'organisation utérine ancienne de la société taï est encore très visible à la pratique générale des maris-gendres et à celle qui consiste à appeler un homme du nom d'un de ses enfants précédé de l'indication *P'ò* (Père de...). Le culte des ancêtres (*p'i ha'en, p'i p'ò p'i mé*) pourtant très pratiqué par les Taï non bouddhistes n'accorde aux parents morts qu'une âme collective. La famille, concept vague pour les Taï, n'a donc pas chez eux de réalité juridique.

Pour que le foyer ou famille du type territorial en vînt à être admis comme unité de dénombrement, il a fallu plusieurs causes :

1°) l'écrasement des cadres féodaux, sensible au Siam et, à un degré moindre, au Laos par la constitution d'une classe de fonctionnaires (mandarins) dégagée des domaines et des clans;

2°) les titres chinois et sino-annamites de centenier (*pai hou* 百戶), chef de mille familles (*ts'ien hou* 千戶) et de dix mille familles (*wan hou* 萬戶). Ils étaient connus des Taï et je citerai à l'appui ce curieux passage de la Chronique de C'ieng Mǎi :⁽¹⁾ (L'empereur de Chine) donna l'ordre suivant : " Désormais, ne faites pas asseoir les envoyés du souverain du Lanna au même rang que le *Chào p'ên s'ên* (prince commandant cent mille hommes) mais que ce soit au rang de *Chào p'ên lan* (prince commandant un million d'hommes)." Ces nombres sont des unités du 6^e et du 7^e ordre, alors que les Chinois n'ont pas dépassé le sixième, le titre de "chef de cent mille familles" étant porté par le général en chef des troupes mongoles.⁽²⁾ Les chroniqueurs taï ont donc remanié le système chinois pour qu'il soit en harmonie avec l'ordre de grandeur des nombres utilisés dans leur pays;⁽³⁾

(1) *Ann. du Siam*, III, p. 139.

(2) Sur cette question, v. *Marco Polo*, édit. YULE-CORDIER, I, p. 350, 351, n. 2 (Texte : *Il Milione*, édit. BENEDETTO, p. 71), H. CORDIER, *Hist. gén. de la Chine*, II, p. 329-330.

(3) De leur côté, les Chinois ont commis des erreurs d'un autre genre à propos des dignitaires taï. Pour eux (*Tien hi*, l.c. p. 345-346), le *Tchao mong* [C'âu môm chez les Lu' et les K'o'n, et non C'âu Muang, comme on l'écrit ordinairement par erreur], ou prince régent, commande à quelques dizaines de milliers d'hommes, le *tchao lou* [C'âu luk=rājaputra latābūt] à plus de 100.000 hommes, le *tchao kang* [C'âu k'ang, prince "du milieu", titre existant de nos jours chez les Lu' des S. S. P'ân-na] à 1.000 hommes et quelquefois ce chiffre descend jusqu'à 10 hommes. On voit que les Chinois ont donné aux titres princiers lu' et k'o'n les significations approximatives des titres de dignitaires siamois.

3°) l'usage de compter par foyers la dotation faite à un enfant princier lors de son mariage, le personnel affecté au service d'une fondation pieuse et les apanages de clientèle (*lam*). Ces derniers existent encore d'une façon plus ou moins visible en pays shan, chez les Taï noirs, chez les Laotiens et surtout chez les Lu'.⁽¹⁾ Le *P'ô lam*, père de *lam* ou patron au sens du Bas-Empire romain, est un prince, une princesse, un haut dignitaire ou un simple notable qui reçoit en apanage la clientèle d'un certain nombre de foyers *k'a* et même taï. Il sert d'intermédiaire (c'est le sens de *lam* qui ne signifie plus dans le sud qu'interprète ou introducteur) entre ses enfants de *lam* (*luk lam*) et l'autorité. Il centralise les impôts de ses clients et leur transmet la correspondance et les ordres officiels. Il se charge de les représenter en justice, de remettre leurs requêtes et de défendre leurs intérêts. En échange, il bénéficie de certaines redevances en argent et en nature.

Il n'est pas encore possible de situer exactement cette institution dans l'évolution des sociétés taï. Actuellement, chez les Lu', elle est à la base de l'administration des tribus montagnardes qui, semi-nomades par suite de la pratique du *rai* ne pourraient pas sans difficultés être rattachées à des divisions territoriales. C'est également chez le *P'ô lam* qu'ont lieu les échanges économiques entre montagnards et riverains dans les Mo'n où il n'existe pas de marché, c'est-à-dire à peu près partout.

De ces glanes et malgré la nature du mandarinat siamois (exception faite du *m'ân rai*), on voit se dégager cependant avec netteté un usage ancien propre aux Taï de l'ouest, celui des dotations accordées par les seigneurs. Ce fait juridique s'explique par le régime de la propriété en pays taï où tout appartient à ces derniers : terre et eau, choses et créatures, sauf les animaux sauvages vivants.

ERRATA ET ADDENDA.

Diverses circonstances et mon éloignement de Bangkok m'ont empêché de faire imprimer ce travail dans sa forme définitive. Comme

(1) Cf. *Gazetteer* . . . , I, ii, p. 431 (C'est le seul ouvrage qui ait donné anciennement une description exacte); E. DIGUET, *op. cit.*, p. 20; P. LE BOULANGER, *op. cit.*, p. 55; CUPET, *op. cit.*, p. 239 (le *p'ô lam* y est appelé *potirat* ou interprète); G. AYMÉ, *Monographie du Ve Terr. mil.*, p. 72-3, d'après une mise au point de ma *Monographie de la zone de Bùn-nô* inédite. Cette institution est d'ailleurs commune à d'autres sociétés (Cambodgiens, Mu'ong, etc. . .).

j'en porte seul la responsabilité, je prie les lecteurs de bien vouloir m'en excuser et de me faire bénéficier de leur indulgence pour les défauts qu'ils ont rencontrés et dont je me rends parfaitement compte. Ces rectifications et additions s'attachent uniquement à ce qui peut être aisément réparé de cette manière.

*

P. 79, n. 7. *Ajouter* : Dans le vocabulaire sino-yuen de la Bibl. Nat., "byañ" (f°62^a) traduit en effet 平 *p'ing* "égal, plat." Il existe peut-être une autre explication du nom de Mo'ain byañ jyañ hmai : L'inscription PAVIE n° XXX (11. 4-5) mentionne une montagne appelée : Bū byañ, qui paraît être celle, située à quelques lieues de Cieng Mǎi, sur laquelle a été découvert cet épigraphe. Son nom n'aurait-il pas été associé à celui de la ville, pour des raisons religieuses, par exemple ? Notons encore que le MS. de la Chronique de *Suvarṇa K'āmdēng* (*Ann. du Siam*, I. p. 1) porte l'orthographe "pīng," nom que les Yuen glosent par "pilotis."

P. 80, n. 1. *Ajouter* : D'après G. DEVÉRIA (*Hist. du Collège des Interprètes...* [pratiquement inédit ; un vol. et un jeu d'épreuves corrigées à la Soc. Asiat. de Paris] p. 53), la section *Pu pai* (la 9^e) du Bureau des Traducteurs fut ouverte en 1512 à l'occasion de l'arrivée de "Lan-tcho-K'e," un Yuen qui venait apporter le tribut du Lan Na à la Cour de Chine. C'est donc évidemment à cette date et en cette circonstance que fut confectionné le premier vocabulaire sino-yuen.

P. 80, n. 3. Il s'agit de la Morrison Library à Tōkyō, actuellement dénommée "Tōyō Bunko."

P. 80, n. 4. *Ajouter* : Si les vocabulaires révisés n'existent qu'en copies manuscrites dont on trouve d'assez nombreux exemplaires en Chine et en Europe, leur texte primitif datant des Ming a été imprimé. Je n'ai pas encore découvert dans les différentes collections de Paris le vocabulaire yuen édité. Sa comparaison avec les copies corrigées datant des Ts'ing suffira à établir si "byañ" est fautif ou non.

P. 81, n. 1, l. 1. C'est seulement une partie du livre VI du *Cheng wou Ki* (Histoire des guerres impériales) qu'a traduit M. IMBAULT-HUART dans l'article cité.

P. 83, l. 7. Cette identification remonte au XVI^e siècle. En 1608, le P. Pierre DU JARRIC, S. J. (*Histoire des choses plus memorables... ez Indes orientales...*, Bourdeaus, S. Millanges, I, p. 500-1) écrit en parlant des "geos" (les Lāwa, d'après M. W. A. R. WOOD, *Hist. of*

Siam . . , 2^e éd., p. 41. MENDEZ PINTO, dans l'édit. franç. de 1628, p. 837, cite les "*Gimaphoguos* . . . par dedans les montagnes de Lauhos") : "ils se marquent tout le corps avec des fers chauds afin de paroistre plus beaux et plus gentils, faisans tout plein de figures d'oyseaux, & autres animaux sur leur chair; d'où il semble à quelques vns que ce sont les peuples, que Marc Paul Venitien diet habiter en la Prouince du Cangigu : parce qu'ils ont les mesmes coustumes." Les Annamites ont été tatoués jusqu'à la fin du XIII^e siècle (H. MASPERO, *BEFEO*, XVIII, 3, p. 10), mais les Chinois nous apprennent que les Yuen et les Lu' se tatouaient des insignes, probablement tribaux, sur le visage, particularité que note MARCO POLO à propos des habitants du Caugigu (V. *Tien hi, l.c.*, p. 152, 155; *Nan tchuo ye che*, trad. SAINSON, p. 174; Itang HSU, *Les Trois grandes Races de la Province du Yunnan* [Thèse], Paris, Rodstein, 1932, p. 138-139).

P. 84, n. 4. *Ajouter* : Sir G. SCOTT et ses informateurs n'étaient pas parvenus à identifier le Mông K'ông qui est la patrie des premiers habitants taï de C'ieng Túng, d'après les traditions du lieu. Il s'agit de Mogaung, en shan Mo'ng Kông, et ceci est confirmé par les chroniques des Etats shans qui relatent la conquête de C'ieng Túng par les fameux frères So' K'ân p'a, roi de M. Máu, et K'ün San löng, roi de Mogaung. Leurs hauts faits sont moins légendaires que l'on croit généralement puisque c'est l'un de ces princes qui s'empara de l'Assam en 1228 ou 9, fait incontestablement acquis. C'est à Mäng Rai que les Annales de C'ieng Túng attribuent la conquête de cette principauté, mais la date de 1230-1243 qu'elles donnent ne cadre pas avec la chronologie de ce roi alors qu'elle concorde parfaitement avec l'époque où les deux souverains shans accomplirent leurs exploits.

P. 85, n. 1. Le P. G. F. DE MARINI : (*Delle Missionni . . . nella Prouincia del Giappone* . . , éd. de Rome, 1663, in-4^o, p. 454) dit aussi que le roi du Laos (Vieng C'ân) a plus de cent femmes.

P. 85, n. 2. *Ajouter* : La plus ancienne explication de ce nom semble être celle du P. GAUBIL, S. J., dans son *Mémoire historique sur le Tong-King* (in DE MOYRIAC DE MAILLA, *Hist. génér. de la Chine*, réimprimé dans *Lettres édifiantes et curieuses*, éd. du Panthéon littéraire, IV, p. 602, et *Rev. Indo-Chin.*, juil. 1911, p. 41). Cet auteur, tirant argument de ce que le premier lieu où se tint la Cour du Siam "s'appelait Tchái pappe Mahanacòn" (LA LOUBÈRE, *Du Royaume de Siam*, I, p. 25), écrit que les rois du Siam étaient origi-

naires du *Pa pai*. Je ne vois pas à quel nom de Sukhot'ai ou de Satc'analai répond ce "Tchái pappe."

P. 89, l. 2. *Après* Annam, *ajouter*: "où ils restèrent plusieurs années. Puis...". *Supprimer*: d'où.

P. 90, n. 3, l. 8. *Jirā* est la capitale de *Jayanagara*, d'après V.

P. 92, l. 16. L'hypothèse selon laquelle M. C'è aurait été la capitale du Tch'e-li ou S. S. P'än-na repose sur le fait acquis que "C'è" est un mot nan-tchao signifiant "capitale". Mu'ang C'è était le nom taï du Nan-tchao et est resté celui du Yunnan. Bien plus, les récits semi-légendaires de la fondation de C'ieng T'ung et de C'ieng R'ung (*Gazetteer* . . . , I, ii, s.v. K'eng T'ung) disent que ce sont des "Hô" et non des Taï qui furent des premiers colons de cette contrée peuplée de sauvages. Il faut souligner que "Hô" ne signifie "chinois" que par une extension de sens assez récente. Les Taï du Yunnan l'emploient pour plusieurs groupes ethniques qu'ils distinguent parfaitement des Chinois. Mgr. PALEGOIX (*Dict., h.v.*) le traduit par "Chinois Lolos", ce qui est plus exact que l'interprétation habituelle.